



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 012

Le mardi 26 janvier 2021



Président : M. Sean Casey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 26 janvier 2021

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.)): La séance est ouverte.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre nouvelle greffière, Danielle Widmer. Je souhaite également la bienvenue à M. Melillo et à tous les témoins.

Il s'agit de la 12^e réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes. La réunion se déroule dans un format hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté hier, le 25 janvier. Les délibérations seront disponibles sur le site Web de la Chambre des communes. La webdiffusion montrera toujours la personne qui parle plutôt que l'ensemble du Comité.

Afin d'assurer le bon déroulement de la réunion, je tiens à vous faire part de quelques règles à suivre. Les membres du Comité et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Des services d'interprétation sont offerts pour la réunion. Vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le son du parquet, l'anglais ou le français.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Lorsque vous avez fini de parler, veuillez mettre votre micro en sourdine pour minimiser les interférences. Si vous rencontrez des difficultés techniques, veuillez m'en informer si vous le pouvez. Nous serons très attentifs. Si cela se produit, bien sûr, il peut être nécessaire de suspendre la séance pendant quelques minutes pour veiller à ce que tous les membres puissent participer pleinement.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le vendredi 9 octobre 2020, le Comité reprend son étude sur le logement pour les Autochtones en régions urbaines, rurales et nordiques.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Nous allons commencer notre discussion par des déclarations liminaires de cinq minutes chacune, puis nous passerons aux questions. Nous accueillons Margaret Pfoh, directrice générale de l'Aboriginal Housing Management Association, et Henry Wall, agent administratif principal du Kenora District Services Board.

Nous allons commencer par Mme Pfoh qui dispose de cinq minutes. Bienvenue au Comité. Vous avez la parole.

Mme Margaret Pfoh (directrice générale, Aboriginal Housing Management Association): Dans la langue de mes ancêtres, *'niit*. Bonjour à tous, et merci de nous recevoir. *Toyaxsiim*. Merci à tous.

J'aimerais commencer par vous parler un peu de notre organisation. L'Aboriginal Housing Management Association (AHMA), premier organisme de logement communautaire autochtone du Canada, a été créée pour les Autochtones, par des Autochtones. En plus de fournir aux familles des logements abordables et adaptés à leur culture, les membres de l'AHMA offrent de nombreux services de soutien grâce à 35 programmes différents qui visent, entre autres, la prévention de l'itinérance, les maisons de transition, les compétences parentales, la santé mentale et le soutien en matière de toxicomanie. En tant qu'organisation autochtone, l'AHMA intègre toujours des composantes culturelles dans ses relations avec ses membres. Nous reconnaissons la dépossession des peuples autochtones causée par le gouvernement canadien à travers l'histoire, avec les pensionnats autochtones, la rafle des années 1960 et les conséquences générales de la colonisation.

Je voudrais consacrer un bref moment à préciser ce que nous entendons par « autochtone ». Comme en témoigne le titre de votre étude, vous avez entendu les termes « urbain, rural et nordique ». Nous sommes les personnes dépossédées, celles qui sont privées de leur sentiment d'appartenance aux trois groupes fondés sur la distinction, ayant fondé notre propre sentiment de communauté et d'appartenance dans les environnements urbains, ruraux et nordiques. Nous sommes les personnes sans statut, les personnes dont le statut est inconnu, les migrants et les immigrants des groupes que vous appelez les groupes fondés sur des distinctions. Nous savons que dans toutes nos communautés en Colombie-Britannique, la clientèle de nos fournisseurs est constituée d'environ 30 % de nations locales, ce qui signifie que leurs communautés sont largement en dehors du champ d'application de ces trois groupes fondés sur des distinctions.

L'AHMA continue de travailler avec ses communautés afin de recouvrer l'autodétermination grâce à des logements culturellement appropriés qui honorent les traditions autochtones d'une manière marquante.

Après les élections fédérales de 2019, le secteur du logement des Autochtones en Colombie-Britannique et dans l'ensemble du Canada a poussé un soupir de soulagement en constatant que le ministre Hussen avait reçu le mandat de créer une stratégie nationale de logement pour les Autochtones en milieu urbain. Cependant, un an plus tard, nous sommes découragés de ne voir aucun progrès tangible dans ce dossier. Compte tenu du temps et des efforts considérables qui doivent être investis dans cette initiative et du vaste processus de consultation qui doit avoir lieu, nous considérons que le retard que ce projet accuse constitue une menace importante pour sa conception, notamment dans le contexte d'un gouvernement minoritaire.

C'est pourquoi le conseil d'administration de l'AHMA a décidé d'investir ses propres fonds pour créer une stratégie de logement pour les Autochtones en milieu urbain et rural en Colombie-Britannique, dans l'espoir qu'une fois achevée, cette stratégie sera envisagée pour un financement par notre gouvernement fédéral, peut-être dans le cadre d'une stratégie tripartite qui pourrait être reproduite dans d'autres provinces, comme en Ontario, où les Ontario Aboriginal Housing Services ont à leur tête un dirigeant solide, M. Justin Marchand, tout comme beaucoup d'autres dans le pays.

Un comité consultatif composé de nombreuses parties prenantes internes et externes supervisera la progression et le développement de la stratégie et veillera à ce qu'une consultation vaste et significative en soit une composante essentielle.

La stratégie de la Colombie-Britannique en matière de logement pour les Autochtones en régions urbaines, rurales et nordiques permettra d'atteindre de multiples objectifs, notamment de définir et de comprendre qui sont les fournisseurs de logements et de services pour les Autochtones en régions urbaines, rurales et nordiques, et de mesurer leurs incidences sociales et économiques sur le soutien des peuples autochtones. Elle servira à définir les défis actuels dans l'offre de logements pour les Autochtones des régions urbaines, rurales et nordiques et à proposer des solutions pour combler les lacunes. Elle permettra d'évaluer les besoins en matière de logement des Autochtones de la Colombie-Britannique en régions urbaines, rurales et nordiques et d'élaborer un plan décennal pour répondre à ces besoins, non seulement en réparant le parc existant et en construisant de nouveaux logements, mais aussi en créant de nouveaux programmes de logement culturellement adaptés. Elle visera également l'élaboration d'un plan de mise en œuvre et de prestation qui définira le rôle de l'AHMA, des organisations membres, des bailleurs de fonds et des partenaires; elle prévoira l'évaluation et le renforcement des capacités des membres de l'AHMA dans les domaines liés au logement; et enfin, elle permettra d'identifier les principaux partenaires pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie, soit des municipalités particulières, des députés provinciaux, des députés fédéraux, d'autres organisations autochtones, etc.

Ce n'est que par un engagement éloquent avec l'AHMA et les partenaires autochtones en matière de logement et de services dans tout le Canada qu'il sera possible de revendiquer et de préserver les droits sociaux, économiques et autochtones des populations autochtones en régions urbaines, rurales et nordiques du Canada.

Toyaxsiim. Merci à tous de m'avoir accueillie. Je vais m'arrêter là.

• (1540)

Le président: Je vous remercie beaucoup, madame Pfoh.

La parole est maintenant à M. Wall pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

M. Henry Wall (agent administratif principal, Kenora District Services Board): Bonjour.

Je vous remercie, monsieur le président et chers membres du comité permanent, de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Je vous parle depuis la collectivité de Dryden, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, qui se trouve sur le territoire de la Nation Anishinabe, signataire du traité n° 3. Nous nous trouvons également sur le territoire traditionnel de la Première Nation de Wabigoon et de la Première Nation de Eagle Lake.

J'aimerais souligner que nos aînés prient pour que nos paroles, à la réunion d'aujourd'hui, soient claires et bien comprises, afin qu'il en découle des mesures concrètes.

Je m'appelle Henry Wall et je suis l'agent administratif principal du Kenora District Services Board, que j'appellerai le KDSB. Le KDSB est chargé d'assurer des services d'ambulance terrestre dans l'ensemble du district. Nous fournissons également des services d'assistance sociale, notamment des programmes de réduction de la pauvreté, des programmes de préparation à l'emploi et de stabilisation de la vie ainsi que des programmes d'aide financière. Nous offrons aussi des programmes de garde d'enfants et de développement de la petite enfance à l'échelle du district et, enfin, nous fournissons des services de logement et de prévention de l'itinérance dans tout le district de Kenora, lequel, je dois dire, s'étend sur 407 000 kilomètres carrés. Nos services de logement et de prévention de l'itinérance sont donc offerts sur un territoire équivalant à la majeure partie du territoire européen.

Je tiens à dire *meegwetch* aux membres du Comité, car ils nous ont appuyés et ils nous ont aidés, peu importe leur allégeance politique, à faire en sorte que le KDSB et notre district fassent partie des communautés désignées dans le cadre du programme Vers un chez-soi. Nous avons obtenu cette désignation au mois de mars dernier. Je vous remercie beaucoup. *Meegwetch.* Cela tombait à point nommé, compte tenu de la pandémie.

Notre vaste mandat nous donne certes un point de vue très intéressant des réalités que vivent les familles de notre région. Il y a 338 circonscriptions fédérales au Canada, et je peux vous dire que ce n'est pas un hasard ni une coïncidence si le district de Kenora enregistre le septième taux le plus élevé de familles avec enfants vivant dans la pauvreté. Notre liste d'attente pour des logements abordables a augmenté de 257 % depuis 2011. Au mois d'août 2020, 1 363 ménages et familles approuvés étaient en attente d'un logement abordable. Ce sont des familles qui gardent toujours espoir d'obtenir un tel logement.

Je tiens également à dire que les trois refuges d'urgence dans le district appuyés et financés par le KDSB accueillent plus de 2 100 personnes tous les ans. Chaque année, plus de 2 000 de ces personnes proviennent des Premières Nations. Un grand nombre de collectivités rurales au Canada ont une population de 2 000 personnes.

Avant la pandémie, nous estimons qu'environ 393 personnes vivant hors réserve étaient sans abri, bon an mal an. Cela représente à peu près 1,08 % de l'ensemble de notre population. Nous vivons maintenant une pandémie, et je peux vous dire que la situation a largement empiré, si on se fie au nombre de personnes qui ont été forcées de quitter leur collectivité, le système correctionnel, le système de soins de santé et le système d'aide à l'enfance.

Je vous dis cela, mais en 2018, lorsque nous avons effectué notre étude sur l'itinérance, nous avons constaté que 18 % de nos itinérants étaient incarcérés à ce moment-là. Autrement dit, un itinérant sur cinq est incarcéré à tout moment. En fait, cette année-là, nous avons aussi constaté que le Canada et l'Ontario consacrent ensemble davantage d'argent pour loger les itinérants autochtones au pénitencier de Kenora que pour financer les services de logement et de prévention à l'itinérance du KDSB. En ce qui a trait à la viabilité financière, je peux vous dire que la voie dans laquelle sont engagés les systèmes actuels dans notre région n'est pas viable. Cela ne nous rend pas service, et c'est pourquoi nous avons besoin d'une stratégie.

Je tiens aussi à dire que l'absence de logements sécuritaires, accessibles et abordables dans notre district... Le mot « accessible » est fort important, car, très souvent, l'accès à un logement dépend du fait que vous êtes Autochtone ou non. En raison de cette situation, nous constatons que l'éventail des possibilités en matière de logement s'est élargi pour inclure les pénitenciers, le système d'aide à l'enfance, le système de soins de santé et la rue. Cette situation est inacceptable, et notre pays ne devrait pas tolérer cela.

Je tiens à féliciter le Comité pour le travail qu'il accomplit. Nous avons besoin d'une stratégie en matière de logement qui assurera un financement stable et à long terme, afin que nos collectivités puissent accroître, à leur manière, leur capacité de construire des logements pour leurs familles.

Nous avons besoin d'une stratégie sur le logement qui offre une certaine souplesse pour que les collectivités puissent construire des logements qui répondent aux besoins culturels des familles qui vivent dans nos collectivités, que ce soit dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci. Nous avons besoin d'une stratégie qui soutient et favorise des partenariats entre les municipalités et les collectivités des Premières Nations, afin que nous puissions ensemble construire des logements là où c'est nécessaire, et non pas là où c'est pratique pour le gouvernement d'en construire ou bien là où les programmes actuels exigent qu'ils soient construits en raison de questions de compétences.

● (1545)

En terminant, je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer aujourd'hui. Je tiens aussi à dire que, si le Canada souhaite sérieusement réaliser des progrès sur le plan de la réconciliation, alors, il ne faut pas oublier que nous avons besoin d'une stratégie sur le logement inclusive, précise, progressiste et ambitieuse pour s'assurer que toutes les familles aient un chez-soi.

Il est impératif de reconnaître, à mon avis, que, ce qui importe le plus pour les familles, c'est d'avoir leur propre logement sécuritaire, accessible et abordable. Il y a une différence entre avoir un toit et avoir un chez-soi, surtout du point de vue d'un Autochtone.

Je vous remercie beaucoup. *Chi-meegwetch.*

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Wall.

Nous allons maintenant passer aux questions. La parole est d'abord au Parti conservateur.

Monsieur Vis, vous disposez de six minutes.

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Premièrement, j'aimerais remercier Mme Pfoh et M. Wall pour leur présence aujourd'hui.

J'ai bien aimé la force de vos propos et la quantité de renseignements que vous avez fournis lors de vos déclarations liminaires. Vos exposés ont été fort utiles et très bien présentés.

Je dois dire d'abord que j'en ai beaucoup à apprendre sur le sujet. Je l'avoue, car je veux faire de mon mieux pour améliorer les choses pour les peuples autochtones. J'ai beaucoup de travail à faire, et il en va de même pour le Parti conservateur, pour faire les choses correctement.

Madame Pfoh, je présume que vous estimez, et nous sommes tous d'accord avec vous, que le gouvernement du Canada ne respecte pas ses obligations envers les Autochtones en milieu urbain en ce qui a trait au logement. Pouvez-vous nous expliquer en quoi

consisteraient des logements adéquats pour les Canadiens autochtones vivant en région urbaine?

● (1550)

Mme Margaret Pfoh: *T'oyaxsut nūūn*, monsieur Vis. Merci.

Vous savez, à nos yeux, tout revient au vieux cliché qui veut que nous participions à tout ce qui nous concerne. Pour être claire, je dois dire que de mon point de vue et de celui de nombreux organismes avec lesquels je travaille, non seulement l'AHMA, mais aussi l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et son caucus autochtone... J'ai aussi discuté avec Leilani Farha, l'ancienne rapporteuse spéciale des Nations unies sur le logement et les membres de sa coalition spéciale ainsi qu'avec des représentants de l'OFIFC. Nous avons tous eu des discussions à propos de ce que cela signifie. Cela signifie que nous devons avoir la possibilité, en tant qu'Autochtones en milieu urbain, d'être présents à la table et de discuter avec le gouvernement en tant que partenaires à parts égales de ce à quoi cela doit ressembler.

Le logement, comme M. Wall l'a mentionné, c'est bien plus que de la brique et du mortier. Il contribue à offrir un chez-soi. Il donne un sentiment d'appartenance. Pour les dépossédés et les démunis qui vivent dans des régions urbaines depuis très longtemps, le logement va bien au-delà de la brique et du mortier.

M. Brad Vis: Merci.

Je veux bien comprendre le modèle de gouvernance unique qui existe en Colombie-Britannique. L'AHMA a vu le jour en 2012 ou 2013, lorsque la SCHL a transféré la responsabilité à BC Housing et, par la suite, à votre organisme. Quelle relation entretenez-vous avec la SCHL aujourd'hui?

Mme Margaret Pfoh: C'est intéressant. Le ministre Duclos et moi-même avons eu une bonne conversation avant qu'il ne soit remplacé par le ministre Hussen. Notre organisme a été créé dans les années 1990. Notre création découle du transfert des programmes de logement par le gouvernement fédéral aux provinces. Nous avons eu la chance que la Colombie-Britannique soit d'avis, même à cette époque-là, qu'il fallait des programmes pour les Autochtones par les Autochtones. Le gouvernement de la province était résolu à ce que nous participions aux négociations concernant la façon dont le transfert allait s'effectuer.

À ce moment-là, la SCHL a déclaré que nous pouvions faire ce que nous voulions avec ces programmes, pourvu que les Autochtones démunis obtiennent un logement. Nous avons eu la chance que le gouvernement de la Colombie-Britannique soit d'avis que nous devions prendre nos propres décisions à cet égard. C'est ce que fait actuellement l'AHMA.

Evan Siddall est une bouffée d'air frais. Je dois dire que la SCHL s'est montrée véritablement intéressée, dans le cadre de ses processus et de sa stratégie de communication, à interagir et à discuter avec nous. Lorsque l'Initiative pour la création rapide de logements a été annoncée, j'ai communiqué avec M. Siddall pour lui demander de considérer l'AHMA comme une municipalité en raison de notre vaste représentation. Je lui ai dit que si la SCHL attribue des fonds aux municipalités, nous voudrions obtenir un montant forfaitaire pour nos programmes. Il a refusé, mais il a dit qu'il n'était pas contre cette idée. Nous continuons actuellement de travailler avec lui sur cet aspect.

Je dirais donc que notre relation avec la SCHL est meilleure qu'auparavant.

M. Brad Vis: Je suis heureux de l'entendre. Lors d'une comparution antérieure devant notre comité, la SCHL a fait savoir qu'elle compte 75 employés affectés aux enjeux concernant les logements autochtones à l'échelle du Canada. D'après ce que vous avez dit, le fait que des employés de la SCHL travaillent en partenariat, sur un pied d'égalité, avec des organismes voués au logement, comme le vôtre, ou directement avec les Premières Nations constitue une amélioration.

Mme Margaret Pfoh: Oui, les changements s'effectuent lentement, et je pense qu'au sein du gouvernement et d'organismes gouvernementaux comme la SCHL, il y a beaucoup de bonnes personnes, et il y en a eu dans le passé. Cependant, je pense qu'il est très facile de revenir aux anciens systèmes coloniaux, dans le cadre desquels on disait qu'on nous écoutait, mais ensuite, le gouvernement faisait comme il l'entendait, au lieu de laisser les Autochtones élaborer véritablement la solution.

D'après la dernière conversation que j'ai eue avec Evan Siddall et Romy Bowers, je dirais qu'il y a un intérêt véritable. Ils nous ont dit qu'ils aimeraient savoir comment nous pensons qu'on devrait procéder et qu'ils sont prêts à nous appuyer. C'est un discours un peu différent.

M. Brad Vis: Merci.

Je suis ravi d'entendre que vous avez pris en main votre propre destinée. Vous êtes en train d'élaborer votre propre stratégie pour la Colombie-Britannique, et cette stratégie pourrait devenir un modèle pour l'ensemble du pays.

Avez-vous des chiffres préliminaires sur le plan financier que vous pourriez communiquer au Comité en ce qui a trait aux sommes que le gouvernement du Canada devrait octroyer pour respecter son obligation constitutionnelle de fournir des logements adéquats aux Autochtones vivant en milieu urbain en Colombie-Britannique?

• (1555)

Mme Margaret Pfoh: Nous avons produit un certain nombre de documents de recherche préalablement à la mise en oeuvre de notre stratégie actuelle. Nous avons effectué une étude en partenariat avec l'Université de la Colombie-Britannique et un certain nombre d'organismes qui se penchent sur le logement, ici, en Colombie-Britannique. Cette étude porte sur ce que doivent faire les municipalités pour obtenir le soutien nécessaire à l'amélioration de la situation au chapitre du logement.

C'est fantastique que le gouvernement fédéral octroie des fonds par l'entremise de divers volets de financement et programmes, mais si les municipalités et les gouvernements provinciaux ne sont pas des partenaires égaux à la table de discussion, nous observons souvent de grandes lacunes, surtout dans le secteur des logements autochtones en ce qui a trait aux mesures visant à répondre efficacement aux appels à l'action.

Je serai ravie de transmettre au Comité le rapport Cleo Breton, qui démontre qu'il y a d'importants écarts entre ce que les municipalités affirment qu'elles essaient de faire et ce qu'elles font en réalité sur le plan du logement.

Nous avons également mené une étude en collaboration avec Urban Matters, qui constitue une analyse économique des répercussions des programmes de logements autochtones en milieu urbain sur les collectivités et les différents ordres de gouvernement. Nous avons découvert un certain nombre de choses. Je le répète, je serai

ravie de transmettre ces rapports au Comité après la réunion. Je suis désolée; j'aurais dû penser à vous les envoyer avec nos documents.

Nous avons constaté qu'ici, en Colombie-Britannique, depuis la création de notre organisme dans les années 1990, que pour chaque dollar investi dans les logements autochtones en région urbaine, il y a des retombées de 230 % pour les collectivités. Encore une fois, je serai ravie de vous transmettre ces rapports pour que vous puissiez prendre connaissance des données et des analyses. Je ne peux pas donner un montant précis, mais je peux dire que nous avons huit principales constatations visant un certain nombre de groupes cibles, notamment les jeunes qui cessent d'être pris en charge, les aînés qui vieillissent dans des foyers et les femmes et les filles qui fuient la violence familiale ou la violence au sein de leur collectivité, car certains de ces groupes prennent de l'ampleur en raison de la pandémie de COVID.

Le président: Merci.

Je dois vous interrompre. Nous avons dépassé d'environ deux minutes le temps imparti.

Nous serions heureux de recevoir les rapports dont vous avez parlé, lorsque vous pourrez nous les transmettre après la réunion.

Je vous remercie, monsieur Vis.

La parole est maintenant à M. Long.

Vous disposez de six minutes.

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour, chers collègues.

Je remercie beaucoup les témoins pour leurs témoignages cet après-midi.

Je vous parle depuis le territoire non cédé des peuples Wolastoqey. J'entame ma sixième année au Comité. C'est l'étude la plus importante que nous ayons menée à mon avis.

Madame Pfoh, mes premières questions s'adressent à vous. Encore une fois, je tiens à vous remercier de nous avoir fait part de votre point de vue et pour le travail incroyable que vous et l'AHMA effectuez en Colombie-Britannique.

J'aimerais vous interroger au sujet de l'organisme communautaire de Vancouver qui se trouve dans l'une des communautés désignées du programme Vers un chez-soi, à savoir l'organisme Vancity, qui est devenu au cours de la dernière année l'organisme Lu'ma. Dans quelle mesure le passage à un organisme dirigé par des Autochtones a-t-il eu une incidence sur la prestation des services de soutien aux itinérants dans votre région, particulièrement les Autochtones en situation d'itinérance?

Mme Margaret Pfoh: Je vous remercie pour cette question.

[Français]

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Je suis vraiment désolée, mais nos chers interprètes n'ont pas pu faire l'interprétation en français de ce qu'a dit le député. J'aimerais qu'il prenne sa question, s'il vous plaît.

Je sais que ce n'est pas votre faute, chers interprètes.

Le président: D'accord. Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Madame la greffière, pouvez-vous nous aider?

La greffière du Comité (Mme Danielle Widmer): Pourriez-vous rapprocher un peu le microphone de votre bouche? Pouvez-vous faire un test?

• (1600)

M. Wayne Long: Est-ce que c'est correct?

La greffière: C'est très bien. Je vous remercie, monsieur Long.

Le président: Monsieur Long, je crois que Mme Chabot n'a pas entendu votre question.

Je sais que vous aviez un long préambule, mais nous allons redémarrer le chronomètre pour vous permettre de poser à nouveau votre question. Merci.

M. Wayne Long: D'accord.

Bonjour à tous. Madame Pfoh, je vous remercie encore une fois pour la passion dont vous faites preuve. Votre exposé en est le reflet et je vous remercie pour tout ce que vous faites dans votre collectivité sur le plan du logement. Je voulais obtenir vos commentaires au sujet de l'organisme communautaire de Vancouver qui se trouve dans l'une des communautés désignées du programme Vers un chez-soi, à savoir l'organisme Vancity, qui est devenu au cours de la dernière année l'organisme Lu'ma.

Dans quelle mesure le passage à un organisme dirigé par des Autochtones a-t-il eu une incidence sur la prestation des services de soutien aux itinérants dans la région, particulièrement les Autochtones en situation d'itinérance?

Mme Margaret Pfoh: Merci pour la question.

La réponse réside dans la question même. La transition vers un organisme dirigé par des Autochtones élimine l'un des obstacles que les sans-abri de Vancouver doivent contourner. Il se trouve que j'ai eu le privilège, à mon transfert à Lu'ma, de participer à des consultations. L'une des qualités essentielles de l'organisme est sa capacité de percevoir les besoins pour la communauté sous le prisme autochtone. C'a été fantastique, et je recommande vivement l'expérience. Comme je l'ai dit dans mon exposé, tout ce qui concerne les Autochtones devrait être dirigé par des Autochtones. Voilà pourquoi je pense que c'a été fantastique.

M. Wayne Long: Pouvez-vous donner des exemples précis de ce en quoi c'est mieux? Absolument d'accord avec vous que c'est mieux, mais pouvez-vous donner des exemples qui vous ont révélé votre plus grande promptitude à réagir?

Mme Margaret Pfoh: Bien sûr.

Le premier auquel on peut songer est peut-être économique. Quand nous avons commencé l'analyse avec Lu'ma, nous avons constaté... et elle est plus habile que moi dans les chiffres. Voyant les montants affectés au sans-abrisme en Colombie-Britannique, puis, dans les statistiques, la part que représentaient les Autochtones dans cette province, elle a décidé de refaire les calculs avec le gouvernement canadien et a exposé le problème dans ces termes: « Si nous représentons 30 % de l'ensemble et si 100 millions de dollars sont versés... ». Encore une fois, elle connaît les chiffres mieux que moi. J'essaie de me souvenir fidèlement comment ça s'est passé. Ensuite, après la redistribution de ces sommes et l'affectation des 30 % au sans-abrisme des Autochtones vivant en milieu urbain, ça signifie que des joueurs comme les fournisseurs de logements peut-être toujours laissés à l'écart jusque-là pouvaient désor-

mais y avoir droit pour répondre aux besoins de leurs sans-abri autochtones.

Plus concrètement, le seul fait de parcourir les rues du centre-ville de Vancouver et de converser avec les gens, nous entendons bien qu'ils se sentent à l'aise de s'approcher pour obtenir les services de soutien, parce que les solutions sont inspirées par des Autochtones.

M. Wayne Long: Si vous pouviez formuler une recommandation... Comme le député Vis l'a dit, moi aussi, je suis ici pour apprendre. Il est certain que j'en apprendrais davantage, quotidiennement, sur ce dossier important, mais si vous pouviez formuler une recommandation au gouvernement fédéral, quelle leçon devrait-il retenir de cette expérience, quand il s'agit d'esquisser une stratégie pour les Autochtones, particulièrement pour le logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain? Que nous recommanderiez-vous pour l'avenir?

Mme Margaret Pfoh: Je crois que le gouvernement a déjà reçu un document de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine appelé « stratégie Pour les Autochtones, par les Autochtones ». Elle vise à aider les organismes autochtones urbains qui collaborent ensemble depuis des décennies à s'unir de façon plus officielle. Je pense à ce que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a fait récemment avec le Centre de transformation du logement communautaire. C'était une solution d'adaptation rapide qui a rallié une organisation qui pouvait provoquer des transformations dans le secteur du logement.

Je pense que nous pourrions faire quelque chose de très semblable dans une organisation nationale dirigée par des Autochtones vivant en milieu urbain, mais en nous faisant siéger dans les comités qui contribueront aux solutions plutôt que de nous interroger pour ensuite nous livrer la solution que nous croyons avoir entendue. Sur le terrain depuis 50 ans, nos fournisseurs connaissent les besoins de leurs communautés et ils savent ce qui n'a pas fonctionné.

M. Wayne Long: Merci beaucoup.

Ma prochaine question est pour M. Wall, que je salue de Saint John, au Nouveau-Brunswick. Je vous remercie de votre exposé très informatif.

Parlons de la liste des communautés désignées dans le cadre du programme Vers un chez-soi, qui s'est accrue de trois nouvelles communautés du nord de l'Ontario, notamment Kenora. Quel en a été l'impact dans votre région? Pouvez-vous nous en dire un peu là-dessus?

• (1605)

M. Henry Wall: Comme ça n'a commencé qu'au milieu de la pandémie, je dirai que, symboliquement, ça signifiait que, pour la première fois, le gouvernement fédéral était notre partenaire pour mettre fin au sans-abrisme. Pour nous, c'est très significatif, et notre effort pour obtenir ce résultat a dû commencer en 2007. Faute de ce mécanisme, nous devions chercher à conclure des protocoles d'entente avec les différentes nations pour trouver le moyen de mettre en commun nos ressources pour rejoindre les sans-abri en milieu urbain.

De ce point de vue, ce partenariat signifie que, enfin, vous êtes avec nous, une fois pour toutes, comme gouvernement.

M. Wayne Long: Très rapidement, pouvez-vous expliquer comment une direction soucieuse du prisme autochtone peut rendre plus efficace votre nouvelle désignation?

M. Henry Wall: Absolument. Ce qui a aussi vraiment de l'importance, pour les programmes, c'est celui ou celle qui pose la question.

Si je pouvais donner un exemple, il y a à peine plus de deux ans, la province de l'Ontario a remplacé le responsable de la supervision des centres On y va, chargés de donner aux familles et aux enfants l'accès aux programmes communautaires et ainsi de suite. Ils possédaient un volet très particulier pour les Autochtones. Nous avons collaboré avec nos fournisseurs autochtones urbains, y compris les communautés des Premières Nations.

Pendant les préparatifs, nous avons effectué des sondages, etc., dont les résultats ont été décevants. Nos communautés hors réserve sont à plus de la moitié constituées de membres des Premières Nations. Nous nous attendions donc à ce qu'elles aient constitué la moitié des répondants, au moins. Les élèves de certaines de nos écoles élémentaires sont à 80 à 90 % originaires de Premières Nations, mais, dans les réponses reçues, les familles de Premières Nations étaient très peu représentées. Nous avons dû tout recommencer et nous interroger sur les causes de l'échec.

Celui qui pose la question est simplement aussi important que la question elle-même. Nous avons donc collaboré avec les communautés de nos Premières Nations et les communautés autochtones urbaines, comme les centres d'amitié et, tout à coup, nous avons obtenu les réactions des familles que nous voulions entendre. C'a radicalement transformé les modalités de la mise en oeuvre du programme.

De plus, je suis vraiment heureux de dire que, même s'il est encore tôt, nous appliquons maintenant dans nos communautés au moins six programmes de garde d'enfants dirigés par des Autochtones. Avec un retard de plusieurs générations, les familles autochtones s'occupent de familles autochtones et l'exécution des programmes se déroule comme elle le devrait.

Nous avons pu jouer un rôle dans l'égalisation des chances offertes à tous, parce qu'il faut également reconnaître que même si c'est une stratégie pour le logement autochtone, nous sommes au départ défavorisés par le déséquilibre des pouvoirs. Il faut le reconnaître. Sur le plan de la propriété foncière, ce déséquilibre joue contre les Autochtones, mais également contre les communautés autochtones. À mesure qu'on crée des programmes, si la propriété de la terre n'est pas prise en considération, les organismes et les communautés autochtones continuent d'être distancés, même si, en surface, nous semblons avoir une stratégie autochtone.

Sur cet exemple, je tiens seulement à préciser que celui qui pose la question a tellement d'importance. D'un point de vue technique, cherchons la simplicité. Il s'agit de logement. Assurons-nous que ça aboutira à la construction de logements et que nous ne mettrons pas toutes nos énergies dans la bureaucratie du logement.

Je peux vous donner quelques exemples de...

Le président: Monsieur Wall, nous devons vous interrompre. Nous avons pris quelques minutes de retard.

M. Wayne Long: Peut-être que quelqu'un d'autre pourra compléter la réponse. Merci quand même.

Le président: Messieurs Wall et Long, merci.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Louise Chabot: Merci, monsieur le président.

Je salue les témoins et je les remercie de leur participation.

Madame Pfoh, je vous remercie de votre témoignage. Si je vous ai bien comprise, vous étiez enthousiaste à l'idée de voir le gouvernement fédéral mettre en place une stratégie nationale pour les Autochtones. À défaut de voir poindre cette stratégie ou sa mise en oeuvre, vous avez décidé, dans votre province, de faire votre propre stratégie nationale, conçue par et pour les Autochtones. Selon votre témoignage, cela semble avoir été une réussite.

À votre avis, la solution serait-elle que chaque province se dote d'une telle stratégie? Si oui, quel accompagnement le gouvernement fédéral pourrait-il apporter?

• (1610)

[Traduction]

Mme Margaret Pfoh: Merci.

Nous allons de l'avant avec notre propre stratégie provinciale de logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, en grande partie parce que nous avons prévu que la stratégie nationale homologue finirait par englober une stratégie du logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, et que nous voulions être immédiatement opérationnels.

Comme je ne siège pas seulement dans une organisation provinciale, mais également dans des organisations nationales, j'ai eu le privilège de rencontrer à quelques reprises l'ancien ministre Duclos, le ministre Hussen et MM. Adam Vaughan et Evan Siddall. Nous savions que nous finirions par arriver à un point où on investirait dans le logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Alors, ici en Colombie-Britannique, nous avons pris l'initiative de lancer et d'alimenter la discussion pour, à la première occasion, être prêts à être partenaires avec le gouvernement fédéral.

Je ne saurais être trop claire, quand, parlant de la dépossession des Autochtones vivant en milieu urbain, je précise que la colonisation ne nous a jamais fait céder nos droits de peuples autochtones et que, en conséquence, nous n'avons jamais cédé le droit et la responsabilité de siéger en égaux avec le gouvernement fédéral. Voilà pourquoi nous nous préparons.

[Français]

Mme Louise Chabot: Croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait mettre en place un conseil national autochtone en matière de logement?

[Traduction]

Mme Margaret Pfoh: Non. Quand je parle d'une direction nationale pour le logement, il s'agit du gouvernement qui nous appuie par une forme de partenariat créateur. Nous ne pouvons rien créer à partir de rien.

Comme vous le savez, M. Wall n'a cessé de parler de « celui qui posait la question ». En effet, l'apport de la plupart d'entre nous est nul. Pour que nous puissions siéger en égaux, le gouvernement fédéral doit reconnaître notre besoin d'un financement continu pour nous y aider. Je crois que l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine a exposé certains de ces besoins dans son document stratégique « Pour les Autochtones, par les Autochtones », mais nous voulons le faire nous-mêmes. Vous, vous pouvez le financer.

[Français]

Mme Louise Chabot: C'est très clair.

Depuis le début de nos travaux, les témoins ont été nombreux à souligner l'importance du « par et pour les Autochtones ». Je pense qu'on va en tenir compte.

Ai-je encore du temps, monsieur le président?

Le président: Il vous reste un peu moins de deux minutes.

Mme Louise Chabot: C'est parfait.

Bonjour, monsieur Wall. Vous avez parlé de prévention de l'itinérance. Vous avez dit qu'il y a de longues listes d'attente et d'une augmentation à ce chapitre de 257 % depuis 2011. Ce sont des chiffres assez troublants. Selon ce que j'ai compris, votre organisme a aussi observé un phénomène de migration de membres de communautés autochtones des réserves vers les centres urbains.

Quel défi cela pose-t-il en matière de logement? Cela augmente-t-il la prévalence de l'itinérance?

[Traduction]

M. Henry Wall: Merci pour la question.

Il y a peu d'endroits, au Canada, où un écolier doit fréquenter une école située dans une autre communauté. C'est une réalité pour beaucoup des quelque 40 communautés des Premières Nations du district de Kenora. Pour des soins de première ligne ou la consultation d'un médecin, peu d'entre nous doivent sauter dans un avion, pour, après quelques heures de vol, se retrouver dans un endroit étrange pour recevoir des soins à l'hôpital. Peu d'entre nous partagent avec une quinzaine ou une vingtaine de membres de leur famille un logement à deux chambres où prolifèrent les moisissures et dans lequel on n'a jamais mis de l'argent. Beaucoup de nos familles sont dans cette situation. Nous entendons souvent dire qu'il vaut mieux être sans abri à Kenora ou à Sioux Lookout que de vivre chez soi, à la maison, à cause de la pénurie de logements.

Nous sommes très impliqués dans la transformation de la santé et dans l'instauration, dans notre région, d'un système de santé pour toutes les nations autochtones. Je suis heureux d'annoncer que ça avance bien, en collaboration et en partenariat avec les All-Nations Health Partners, les partenaires de toutes les Nations dans la santé.

Un fait, dont nous entendons parler très souvent, me dérange beaucoup: nos personnes âgées n'accèdent pas très souvent aux soins médicaux. Elles craignent de perdre leur place chez elles, dans leur communauté, à cause d'une pénurie locale de logements. Il arrive que les familles ne vivent pas en milieu urbain par choix, mais par obligation, ce qui influe directement sur notre population de sans-abri et, comme je l'ai dit, sur le nombre de personnes qui finissent coincées dans le système judiciaire. Si on réfléchit en investisseur, il est plus logique, économiquement, de commencer à investir dans les logements et peut-être un peu moins dans nos systèmes judiciaires.

Je m'explique. En partenariat avec les services de logement pour les Autochtones de l'Ontario, nous avons réalisé un projet à Sioux Lookout. En Ontario, c'était vraiment un projet unique en son genre. L'objectif était de prendre des sans-abri « chroniques », de leur trouver un logement, entièrement subventionné, sans autres conditions. C'était du logement d'abord, vu à travers le prisme autochtone. Nous avons observé l'incroyable transformation des 20 sans-abri ainsi logés, qui, après avoir vécu dans la rue pendant des décennies, oubliés de leurs communautés, cherchaient désormais à s'inscrire dans des programmes d'emploi pour en décrocher un.

Sur le plan financier, celui du retour sur investissement, le projet se sera rentabilisé en quatre ans et demi. Autrement dit, le capital investi dans l'immeuble aura été remboursé grâce à d'autres économies réalisées dans le même temps. Dès la première année, la prestation de logements culturellement adaptés à ces 20 personnes a permis d'économiser près de 300 000 \$ en frais de maintien de l'ordre.

Il ne s'agissait que d'un projet. Voilà l'exemple que je tenais à vous donner, mais ce dont je tiens à vous parler, c'est...

• (1615)

Le président: Merci, monsieur Wall.

[Français]

Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Madame Gazan, vous disposez de six minutes.

M. Henry Wall: ... sachant le fort pourcentage d'Autochtones qui vivent hors réserve...

Le président: Monsieur Wall, je vous en prie.

M. Henry Wall: ... il faut aussi reconnaître que ce n'est pas par choix. Les familles sont obligées de s'en aller. S'agissant de construire des logements, choisir leur emplacement, nos programmes doivent être assez souples pour que les familles et les organisations qui en connaissent long là-dessus et qui ont un rôle de catalyseur, puissent choisir l'endroit où il convient le mieux d'aider ces familles et de choisir l'emplacement de ces bâtiments.

Le président: Monsieur Wall, ce sera impossible pour les membres de poser des questions si vous ne respectez pas la présidence et le temps de parole. Je vous demande de bien vouloir écouter quand je tente de vous interrompre pour que nous puissions maintenir un certain ordre.

Madame Gazan, allez-y. Vous disposez de six minutes.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je me sens très privilégiée d'être en présence de Margaret Pfoh et de Henry Wall. Je connais bien vos compétences dans ce domaine.

Ma première question ira à Mme Pfoh.

Aujourd'hui, j'ai gagné ma matinée: je représente la circonscription qui occupe le troisième rang, dans notre pays, dans l'échelle de pauvreté. Il fait moins 39 Celsius. Nous sommes aux prises avec la fièvre des tranchées, une maladie que nous n'avons pas vue depuis la Première Guerre, une maladie de la pauvreté extrême. J'ai passé mon temps au téléphone, parce que nous éprouvons une crise du logement dans notre communauté, qui est à 70 % constituée d'Autochtones. Nous craignons des pertes de vies.

Le gouvernement continue de promettre de publier une stratégie du logement pour les Autochtones qui distinguerait ceux qui vivent en milieu urbain, en milieu rural et dans le Nord, mais nous n'en savons pas plus. D'après vous, à quel point est-il indispensable d'en assurer la publication pour nous attaquer à la crise actuelle du logement?

Mme Margaret Pfoh: C'est absolument essentiel. *T'oyaxsut nūūn* d'avoir soulevé ce point.

Vous n'êtes pas la seule région aux prises avec ce problème. Nous observons cette situation d'un bout à l'autre du pays. Nous l'observons aussi ici, en Colombie-Britannique. Nous constatons que la COVID-19 n'a fait qu'exacerber ce risque très réel pour la vie. Les statistiques indiquent que de 30 à 65 % des sans-abri de n'importe quelle collectivité de la Colombie-Britannique sont des Autochtones et je sais, d'après mes conversations avec mes partenaires de partout au pays, que ce pourcentage peut atteindre 99 %, compte tenu de l'éloignement de certaines collectivités. Si une stratégie de logement en région urbaine, rurale et nordique n'est pas mise en œuvre, ces chiffres ne feront qu'augmenter.

Notre croissance démographique est quatre fois plus rapide. On peut donc en déduire que cette situation ne se réglera pas sans la mise en œuvre d'une stratégie adéquate. En fait, nous avons dit qu'il ne pouvait pas exister de stratégie nationale de logement sans une stratégie de logement pour les populations autochtones en région urbaine, rurale et nordique, et c'est en plus des trois groupes fondés sur les distinctions.

• (1620)

Mme Leah Gazan: Je vous remercie beaucoup. Je suis très heureuse de vous écouter aujourd'hui.

Ma prochaine question s'adresse à Henry Wall.

L'une des choses que je préconise, c'est un revenu de subsistance garanti, et l'une des choses dont j'ai discuté, c'est le coût élevé de la pauvreté, notamment la corrélation directe entre les taux de pauvreté et les taux d'incarcération. Pouvez-vous imaginer ce qui se passerait si nous investissions 115 000 \$ de financement fédéral par année dans les droits de la personne? Malheureusement, M. Trudeau n'écoute pas lorsque je parle de cela, car il affirme que ce n'est pas dans son programme. D'une façon ou d'une autre, c'est une frustration de plus.

Des témoins précédents nous ont dit que, contrairement à l'ensemble disparate de moyens de financement actuellement offerts par le gouvernement fédéral, des investissements importants et durables sont nécessaires pour garantir le droit au logement des peuples autochtones.

Êtes-vous d'accord avec cette affirmation? Quels types de financement seraient nécessaires pour que votre organisme puisse répondre aux besoins des collectivités que vous desservez? Je parle spécifiquement des soutiens intégrés pour les personnes qui ont besoin d'un logement supervisé.

M. Henry Wall: Je vous remercie de votre question.

Tout d'abord, j'aimerais m'excuser auprès du président. En effet, j'avais appuyé sur le bouton de l'interprétation et je ne pouvais pas l'entendre. Je m'excuse donc pour ce qui s'est produit plus tôt.

Il est extrêmement important d'avoir un financement stable — et cela signifie plus d'un an ou deux —, surtout dans le cas des régions rurales, éloignées et nordiques, car le gouvernement n'a pas effectué d'investissements importants dans le logement là-bas. À cause de cette lacune, nous avons perdu notre capacité de planifier, de construire et de créer des logements. Ainsi, lorsque des programmes sont mis en œuvre, nous devons utiliser beaucoup de ressources pour faire venir des consultants de partout au pays pour nous montrer comment procéder et comment construire ces logements.

Dans cette optique, une structure plus permanente quant à la manière dont les ressources sont utilisées dans une stratégie telle une stratégie nationale de logement, surtout une stratégie de logement pour les Autochtones, permettrait à notre communauté de commencer à planifier ces choses. En effet, nous pourrions commencer à préparer notre main-d'œuvre et si nous pouvions profiter de cette stratégie pendant quelques années, la création de logements pourrait également devenir un programme d'emploi et un programme de revenus.

Ainsi, nous ne nous contenterions pas de construire des logements et d'envoyer les ressources à d'autres entreprises qui viendraient les construire dans notre collectivité. Nous gérerions plutôt une initiative dont nous pourrions profiter nous-mêmes. C'est pour ces raisons que le financement à long terme changerait la donne en matière de création de logements.

Mme Leah Gazan: Pour revenir à ce que disait Margaret Pfoh, l'une des choses pour lesquelles nous nous sommes réellement battus dans Winnipeg-Centre, c'est la création d'un espace sécuritaire accessible aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA 24 heures sur 24, sept jours sur sept. J'ai travaillé en collaboration étroite avec Adam Vaughan sur ce projet, ainsi qu'avec les intervenants de la ville, et je suis heureuse d'annoncer qu'après neuf ans, ce projet a enfin obtenu du financement.

Dans quelle mesure les espaces sécuritaires faciles d'accès sont-ils essentiels, surtout pour les femmes, en réponse à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées?

Mme Margaret Pfoh: Ces espaces sont absolument essentiels. C'est un autre élément qui manque à la stratégie nationale de logement. Il y a suffisamment d'information pour assurer l'autonomie, mais la stratégie nationale de logement a certainement un rôle à jouer.

Le président: Je vous remercie beaucoup, madame Pfoh et madame Gazan.

Monsieur Melillo, vous avez cinq minutes.

M. Eric Melillo (Kenora, PCC): Je vous remercie beaucoup.

J'aimerais remercier nos deux témoins d'être ici aujourd'hui et de participer à la discussion.

Monsieur Wall, je tiens à vous remercier du travail que vous faites pour les gens de notre district. Votre travail ne passe pas inaperçu, et je tiens à vous en remercier. Je vous poserai également mes questions.

L'une des choses que vous avez déjà mentionnées — vous aviez abordé le sujet, mais vous avez manqué de temps —, c'est la bureaucratie et l'importance de s'assurer que les programmes de logement concernent bel et bien le logement. J'aimerais que vous nous en disiez plus, en vous fondant sur votre expérience, au sujet de la bureaucratie et du fardeau administratif qui nuisent aux progrès de certains de ces projets importants.

M. Henry Wall: Je pense que c'est un point très important. En général, les stratégies sont idéalistes. Elles se veulent rassurantes et prometteuses, mais ensuite, nous arrivons aux détails pratiques et au financement. L'une des choses qui représentent un défi, surtout pour les petites collectivités rurales et nordiques, c'est la mesure de l'abordabilité calculée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je pense qu'il est très important, lorsque nous déterminons les loyers moyens du marché sur lesquels l'abordabilité est calculée, que ces loyers reflètent les conditions réelles qu'on retrouve dans la collectivité.

Nous avons même dû entreprendre nos propres études juste pour nous assurer que nos logements soient abordables dans le cadre de ces programmes. Cela nous a pris environ un an, ce qui nous a vraiment fait prendre du retard. Je dirais donc qu'il faut aussi s'assurer, lorsque nous déterminons l'abordabilité, que le gouvernement dispose des bonnes données à cet égard et que le travail de collecte de ces données soit bien fait.

De plus, lorsqu'il s'agit de logement, il faut se montrer un peu moins strict au sujet du financement et du rendement financier. Je me rends compte que ce sont des facteurs très importants, mais nous avons aussi des banques qui s'en occupent. S'il s'agit vraiment d'un programme de financement du logement, il faut absolument tenir compte des coûts uniques liés à la construction dans les collectivités éloignées, rurales et nordiques, car ils sont très différents des coûts dans les grands centres urbains.

L'autre élément qui manque, c'est que lorsque nous parlons de logements abordables, nous nous concentrons seulement sur les unités qui peuvent être louées, sans tenir compte de l'espace culturel et du fait que les familles autochtones ne comptent pas qu'un seul enfant par famille. En effet, dans notre région, la population des ménages qui croît le plus rapidement est celle des parents célibataires qui élèvent seuls trois enfants ou plus. Notre stratégie de logement doit donc répondre à ce besoin. C'est très difficile, du point de vue de l'abordabilité, si les ressources ne correspondent pas vraiment aux réalités de la construction dans nos collectivités.

• (1625)

M. Eric Melillo: Je vous remercie. Ce sont de bons points. Je pense que trop souvent, le gouvernement ne tient pas suffisamment compte du volet de la construction, selon moi. En effet, les coûts de construction sont manifestement plus élevés dans les régions rurales et nordiques, comme vous l'avez mentionné.

J'aimerais également parler du programme Vers un chez-soi. Il s'agit visiblement d'un programme que votre organisme a pu utiliser. Malheureusement, de nombreuses autres régions rurales et nordiques n'ont pas été en mesure de faire la même chose, si j'ai bien compris.

Dans les quelques minutes qui nous restent, pourriez-vous nous parler davantage de certains des obstacles qui nuisent aux régions rurales, nordiques et éloignées qui tentent d'avoir accès à un grand nombre de ces programmes offerts par le gouvernement fédéral?

M. Henry Wall: Je tiens également à souligner qu'en collaboration avec le personnel de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ainsi qu'avec le ministère, nous réglons certainement de nombreux détails dans le cadre du programme Vers un chez-soi. Je dirais que nous faisons beaucoup de progrès. Le personnel accepte volontiers d'écouter et d'apporter les changements.

Nous constatons que les programmes, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux, sont en grande partie mis en œuvre soit dans les réserves, soit hors réserve. Dans notre région, vous pouvez marcher 100 mètres et vous êtes dans une collectivité des Premières Nations, entre une municipalité et une collectivité des Premières Nations. Si je pouvais faire une recommandation, je vous dirais que ce serait vraiment bien si nous avions des programmes, par exemple le programme Vers un chez-soi, dans lesquels les individus, dans le cadre d'un plan de prévention de l'itinérance, seraient mieux soutenus dans leur collectivité et dans leur communauté des Premières Nations, et nous pourrions aider ces collectivités des Premières Nations à créer des soutiens et des logements dans la collectivité plutôt que... Puisque nous ne pouvons pas utiliser les fonds du programme Vers un chez-soi dans une Première Nation, nous devons trouver un moyen de soutenir les personnes qui en ont besoin dans une collectivité qui n'est pas la leur, et elles se sentent donc isolées.

En résumé, le programme devrait réellement favoriser et encourager l'inclusion et un sentiment d'appartenance. Je recommanderais donc que tout programme fédéral offre la souplesse nécessaire à l'échelon local pour répondre aux besoins que nous avons cernés.

Le président: Je vous remercie, monsieur Wall et monsieur Melillo.

La parole est maintenant à M. Dong. Il a cinq minutes.

M. Han Dong (Don Valley-Nord, Lib.): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Wall et madame Pfoh, je vous remercie beaucoup d'être ici aujourd'hui. J'ai certainement beaucoup appris de vos déclarations préliminaires et de vos réponses aux questions de mes collègues.

Monsieur Wall, en réponse à une question posée plus tôt par mon collègue, M. Long, vous aviez commencé à donner des exemples de solutions pratiques. J'aimerais vous offrir l'occasion de terminer votre description de ces exemples, car c'était de bons exemples. Encore une fois, je crois qu'ils aideront les membres du Comité.

M. Henry Wall: Nous trouvons qu'il est très important, lorsque nous nous penchons sur des programmes et sur la création de nouveaux programmes... Nous sommes un organisme unique, car nous sommes l'un des 10 conseils de services aux districts dans le Nord de l'Ontario. Nous ne sommes pas un organisme municipal ou un organisme à but non lucratif, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement a donc eu beaucoup de difficulté à classer ces 10 organismes qui se trouvent dans le Nord de l'Ontario. Lorsqu'il s'agit du logement, l'organisme estime que nous sommes une municipalité.

Nous avons constaté que lorsque nous tentons réellement de déterminer les besoins dans le cadre d'un programme de logement, nous devons en fait écouter et comprendre les familles que nous essayons de servir. Si je peux utiliser l'exemple de Sioux Lookout et du projet de logement supervisé de 20 unités que nous avons réalisé en partenariat avec le centre d'amitié et Ontario Aboriginal Housing Services, nous avons déjà, au départ, une bonne idée de l'objectif de ce projet. En effet, l'objectif était de mettre fin à l'itinérance chronique. Pendant que nous rencontrions des personnes susceptibles d'être admissibles au programme, dans le cadre du processus de sélection des locataires, et que la construction du projet se poursuivait, nous avons rapidement compris qu'il ne s'agissait pas seulement de mettre fin à l'itinérance. En effet, il s'agissait également de réunir des familles.

Nous avons donc dû nous adapter très rapidement. Je suis heureux que nous l'ayons fait. Dans cet exemple précis, les 20 premiers résidents qui ont emménagé — du moins à notre connaissance — avaient au moins 30 enfants ou plus qui étaient des pupilles de l'État ou qui se trouvaient dans le système de familles d'accueil. Même s'il s'agissait surtout, au départ, de mettre fin à l'itinérance, il s'agissait aussi de réunir des familles.

Je pourrais vous donner plusieurs autres exemples, mais cela nous a vraiment ouvert les yeux en ce qui concerne la conception des programmes.

• (1630)

M. Han Dong: Je vous remercie.

Nous savons que les Autochtones sont surreprésentés chez les sans-abri. Vous avez mentionné que vous considérez que les services correctionnels faisaient partie du continuum du logement. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Selon vous, quel est le principal facteur qui contribue à cette réalité? Comment une stratégie de logement pour les Autochtones en région urbaine, rurale et nordique pourrait-elle contribuer à remédier à cette situation?

M. Henry Wall: En gros, il s'agit simplement d'ajouter de nouveaux logements. C'est ce dont nous avons besoin d'un bout à l'autre du Canada. Nous avons simplement besoin de plus de logements, c'est tout.

Ce que nous observons assez souvent, surtout en ce qui concerne les jeunes hommes autochtones, c'est que s'ils n'ont pas accès à des occasions économiques ou s'ils ont perdu espoir, il y a une forte probabilité qu'ils se retrouvent dans le système judiciaire. Par exemple, ils seront recrutés dans le crime organisé, car il est assez facile de recruter des gens qui ont perdu espoir. Une fois dans le système, un jeune homme peut être amené à Kenora sous le coup d'une ou deux accusations. Il passe par le système judiciaire et les tribunaux, puis il est libéré sur promesse de comparaître, mais il ne rentre pas chez lui. En réalité, il reste à Kenora, à l'extérieur de la réserve.

Nous avons examiné 3 060 cas d'infraction à Kenora sur une période de cinq ans pour déterminer les points communs. Je peux vous dire que lorsque des individus sont amenés dans un centre urbain, qu'ils sont libérés et qu'on leur dit de ne pas quitter la ville, et qu'on leur annonce que selon les conditions de leur libération, ils ne doivent pas consommer d'alcool ou de drogues — si c'est un problème de toxicomanie qui les a amenés là —, mais qu'on les renvoie sans soutien, il suffira de quelques heures ou de quelques jours pour qu'ils se retrouvent à nouveau dans le système judiciaire.

Il se peut qu'un jeune homme arrive à Kenora sous le coup d'une ou deux accusations. Lorsqu'il repartira, il fera probablement l'objet de 20 à 30 accusations. La probabilité que ce jeune homme ne trouve pas d'emploi à cause de son casier judiciaire... C'est incroyablement difficile. C'est ce que nous observons.

Comme l'a dit l'un des commandants de détachement de la police, dans notre région, il y a une usine à accusations pour les jeunes hommes autochtones.

M. Han Dong: Je vous remercie. Il me reste seulement une minute.

Je sais que mon collègue, M. Vaughan, est toujours un grand défenseur des questions relatives aux sans-abri autochtones, et qu'il consulte beaucoup de personnes au sujet du programme Vers un chez-soi.

Avez-vous des suggestions d'améliorations qui devraient être apportées? Cette question s'adresse d'abord à Mme Pfoh.

Le président: Veuillez répondre brièvement, si possible, madame Pfoh.

Mme Margaret Pfoh: Pour revenir aux commentaires de M. Wall, je pense que les subventions pour les services de soutien représentent l'un des besoins les plus importants. Les projets de construction sont fantastiques, et nous avons certainement besoin de plus d'unités de logement, mais nous devons reconnaître que les besoins de notre communauté sont si importants qu'il nous faut des subventions pour des services de soutien et des services intégrés si nous souhaitons apporter des changements concrets.

M. Han Dong: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Dong.

Nous amorçons maintenant les séries de questions de deux minutes et demie avec les intervenants du Bloc et du NPD. Nous discuterons donc un peu plus longtemps avec ce groupe de témoins, ce qui réduira un peu le temps que nous passerons avec le groupe suivant.

[Français]

Madame Chabot, vous disposez de deux minutes et demie, s'il vous plaît.

Mme Louise Chabot: Je vous remercie, monsieur le président.

Ma question va s'adresser à vous, monsieur Wall. J'aimerais que vous me donniez plus de détails. La situation est préoccupante...

Le président: Madame Chabot, je pense que votre micro est trop éloigné.

Mme Louise Chabot: Tous ces problèmes vont un jour faire partie des mémoires du Comité.

Monsieur Wall, ma question porte sur le manque de logement pour les aînés dont vous avez parlé. C'est une situation assez grave.

Quelle approche préconisez-vous pour régler le problème de logement des aînés qui veulent rester le plus longtemps possible dans leur domicile et dans leur communauté? Quelle serait la solution? Les aînés sont vulnérables. Il leur faut des logements abordables, mais qui soient aussi sécuritaires. Quelle serait la meilleure approche pour régler ce problème?

• (1635)

[Traduction]

M. Henry Wall: Je dirais que nous avons réalisé deux ou trois projets concernant le logement des aînés. Ils sont nouveaux, et ce n'est vraiment pas facile lorsqu'il s'agit du financement de l'infrastructure. Nous devons avoir un espace qui permet aux aînés de vieillir chez eux, ce qui requiert la mise en œuvre de programmes. Si ces coûts ne sont pas liés à un nouveau projet, c'est très difficile sur le plan de l'abordabilité, surtout lorsqu'on parle de logements pour les aînés.

Dans tout programme de logement pour les aînés, le financement doit également tenir compte de ce qui peut être fait pour que les aînés puissent vieillir là où du soutien leur est fourni. Dans le Nord, on envoie nos aînés dans toute la province et dans tout le Canada pour qu'ils accèdent aux services. Nous nous penchons vraiment là-dessus et nous nous demandons comment nous pouvons limiter cela et amener les services et l'aide sur place de sorte que les aînés puissent vieillir chez eux.

Le président: Merci, monsieur Wall.

[Français]

Merci, madame Chabot.

Mme Louise Chabot: Parlez-vous de services sociaux, d'aide alimentaire, de soins, d'accompagnement? Est-ce ce type de services qui sont normalement offerts par les services de santé? Faudrait-il un meilleur maillage de ces services?

[Traduction]

Le président: Soyez bref, s'il vous plaît.

M. Henry Wall: C'est une combinaison de plusieurs choses. Il peut s'agir d'un service d'aide au bain ou de soins primaires, ou encore d'aide à la préparation des aliments ou à l'approvisionnement.

Le président: Merci, monsieur Wall.

[Français]

Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Nous terminons avec Mme Gazan, qui dispose de deux minutes et demie. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Wall, nous savons que le gouvernement fédéral a systématiquement et sciemment sous-financé les services et les programmes destinés aux Autochtones et, à vrai dire, les droits de la personne, et qu'il continue à le faire. Vous avez parlé du fait que de nombreuses personnes, de jeunes enfants, doivent quitter les réserves pour aller à l'école. Nous savons que, par la décision rendue par le Tribunal canadien des droits de la personne, qui a été clair à ce sujet, le gouvernement fédéral fait délibérément de la discrimination contre les enfants des Premières Nations qui vivent dans les réserves. De plus, nous savons que, par conséquent, beaucoup d'enfants deviennent vulnérables, quittent leurs communautés et doivent aller à l'école dans des centres urbains.

Je me demandais si vous pouviez en dire plus à cet égard et nous dire en quoi le financement de ces droits fondamentaux de la personne changerait la vie des jeunes qui vivent dans les réserves.

M. Henry Wall: J'ai une solution vraiment simple et fondamentale qui changera énormément la donne dans notre région, à mon avis, et dans bien d'autres régions rurales et éloignées. C'est qu'il

nous faut avoir accès à Internet haute vitesse. Cet accès permettra à nos jeunes de vivre dans leur communauté et de participer au système d'éducation à distance. Bon nombre de nos familles n'ont pas cette option et je pense que c'est une solution simple qui contribuerait grandement à faire en sorte que nos jeunes soient branchés.

Mme Leah Gazan: J'ai très peu de temps, alors dites-vous que si nos communautés avaient accès à Internet haute vitesse, par exemple, les enfants pourraient alors rester chez eux et n'auraient pas à quitter leur famille à un jeune âge pour aller à l'école sans soutien?

M. Henry Wall: Il s'agirait d'une option. Si la pandémie actuelle nous apprend une chose, à mon avis, c'est que nous ne devons pas envisager de revenir à la situation d'avant la pandémie. Je pense qu'il est possible d'agir très rapidement à cet égard pendant qu'on rattrape le retard sur le plan de l'infrastructure, mais au moins, en donnant accès à l'éducation à nos jeunes Autochtones, on commencera à égaliser les chances.

• (1640)

Mme Leah Gazan: Est-ce que mon temps est écoulé, monsieur le président?

Le président: Oui. Merci, madame Gazan.

Merci, monsieur Wall.

C'est ce qui conclut la première partie de la réunion.

Monsieur Wall, madame Pfoh, je tiens à vous remercier. Votre passion est indéniable et votre expertise est manifeste. Nous vous remercions tous. Vos témoignages aideront grandement le Comité, qui terminera bientôt cette étude. Merci de vos réponses complètes et de ce que vous accomplissez.

La séance sera suspendue pendant trois minutes afin que M. Wall et Mme Pfoh puissent partir et que l'on puisse procéder à un test de son pour la comparution des deux ou trois prochains témoins.

• (1640)

(Pause)

• (1645)

Le président: Nous reprenons.

Nous poursuivons notre étude sur le logement pour les Autochtones en région urbaine, rurale et nordique.

J'aimerais faire deux ou trois observations à l'intention des témoins. Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Lorsque vous êtes prêts à parler, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Dans une réunion par vidéoconférence, les services d'interprétation fonctionnent de la même façon que dans une réunion régulière. Vous pouvez choisir, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Lorsque vous avez la parole, dans l'intérêt des interprètes, veuillez parler lentement et clairement. Lorsque vous n'avez pas la parole, votre micro devrait être en mode silencieux.

Cela dit, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins avec qui nous poursuivrons notre discussion.

Nous accueillons des représentants de l'organisation Atlohsa Family Healing Services: le directeur exécutif, M. Raymond Deleary; et la directrice de la planification communautaire, Mme Andrea Jibb. Nous accueillons également la présidente de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, Mme Tina Stevens.

Madame Stevens, nous allons tout d'abord écouter votre déclaration préliminaire de cinq minutes.

Je vous souhaite la bienvenue. La parole est à vous.

Mme Tina Stevens (présidente, Fédération de l'habitation coopérative du Canada): Bonjour.

J'aimerais vous souhaiter la bienvenue dans ma propre langue, soit l'ojibwé. *Ainiin.Boozhoo.*

Je remercie le président et les membres du comité permanent. J'aimerais saluer les autres excellents organismes d'habitation qui ont comparu devant vous cet après-midi.

Je m'appelle Tina Stevens. Je suis présidente de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, la FHCC. Je suis Algonquine et Ojibwé de Kitigan Zibi, au Québec, et de Kettle et Stony Point, en Ontario. J'ai habité à London, en Ontario, pendant de nombreuses années.

J'aimerais commencer par souligner que je vous parle depuis les terres traditionnelles des Anishinabe, des Haudenosaunee, des Attawandaron, des Hurons-Wendats et des Lenape. Il s'agit ici d'un territoire qui est couvert par les Traités du Haut-Canada.

La Fédération de l'habitation coopérative du Canada est le porte-parole national de l'habitation coopérative. Elle représente plus de 2 000 coopératives d'habitation, où habitent un quart de million de personnes de chaque province et de chaque territoire. Depuis plus de 50 ans, les coopératives offrent des logements abordables de bonne qualité que les membres de la communauté qui y vivent possèdent et gèrent.

Trois coopératives d'habitation autochtones ont été créées dans le cadre du programme d'aide aux Autochtones en milieu urbain, et de nombreuses autres familles autochtones vivant dans des coopératives partout au pays sont des membres estimés de la FHCC. Je crois que les coopératives d'habitation offrent un milieu familial sûr à leurs membres, en particulier aux femmes, pour vivre leur culture et s'intégrer à la communauté; développer et garder leur estime de soi; assumer leurs responsabilités en matière d'intendance des terres pour la Terre mère; trouver un emploi; poursuivre leurs études; et semer les graines pour les prochaines générations.

La FHCC et ses membres sont constamment sensibilisés aux vérités exprimées et à la réconciliation avec les peuples autochtones. Je suis tellement fière de la FHCC. Nous aidons à rendre la réconciliation possible dans les coopératives partout au Canada.

C'est avec humilité que je vous parle aujourd'hui des besoins en logement des peuples autochtones. Plus de 20 % des Autochtones qui vivent en milieu urbain ont des besoins impérieux de logement. Pour 43 % de ceux qui ont un logement, ce logement ne convient pas ou nécessite des réparations majeures. La FHCC s'est engagée à répondre à ces besoins.

Nous avons deux recommandations à présenter au Comité. Premièrement, nous recommandons que le gouvernement consacre des fonds suffisants à l'habitation coopérative pour les Autochtones. Les ententes d'exploitation des coopératives autochtones arrivent à échéance, et aucun programme n'a remplacé l'aide au loyer offerte aux membres à faible revenu. Les coopératives autochtones ont été forcées de vendre des unités au marché. Je sais que cela va à l'encontre des objectifs de tous les fournisseurs de logements présents ici aujourd'hui. Nous ne pouvons pas nous attaquer au manque de logements abordables et atteindre les objectifs à long terme si nous

continuons à perdre des unités. Ensemble, nous pouvons mettre fin à toute perte grâce à un financement adéquat pour les coopératives et les organisations à but non lucratif autochtones.

Deuxièmement, nous recommandons qu'il appuie une stratégie de logement « pour les Autochtones, par les Autochtones ». La stratégie nationale sur le logement n'inclut toujours pas de stratégie sur le logement autochtone. Encore une fois, la Fédération de l'habitation coopérative du Canada soutient la stratégie sur le logement « pour les Autochtones, par les Autochtones » qui a été publiée par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine. Veillons à ce que les plans en matière de logement des Autochtones fassent enfin partie de la stratégie nationale. Les communautés autochtones de la FHCC participent déjà directement à l'autodétermination dans le processus décisionnel de leurs coopératives d'habitation.

Dès l'âge de 12 ans — lorsque ma mère a déménagé sa famille dans une coopérative d'habitation — jusqu'à aujourd'hui, en tant que leader émergente, j'ai favorisé ma décolonisation simplement en vivant dans une coopérative, et c'est pourquoi je redonne au suivant. Nous pouvons faire de ce pays un endroit où les mères autochtones peuvent vivre avec leur famille dans un logement sûr et abordable. La guérison des Autochtones est essentielle. Les coopératives d'habitation doivent être préservées pour que les familles puissent maintenir leurs liens et pour que le génocide de nos peuples prenne fin.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous et de vous parler de l'espoir et de la force des coopératives d'habitation de partout au Canada qui s'emploient à rendre la réconciliation possible.

Meegwetch, meegwetch, meegwetch et meegwetch, dans les quatre directions.

● (1650)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Stevens.

Nous allons maintenant entendre la déclaration préliminaire de l'organisation Atlohsha Family Healing Services.

Monsieur Deleary, êtes-vous prêt, ou est-ce Mme Jibb?

Mme Andrea Jibb (directrice, Planification communautaire, Atlohsha Family Healing Services): Je pense que M. Deleary a peut-être des problèmes avec ses appareils.

Je vais tout d'abord me présenter en ojibwé.

[Le témoin s'exprime en ojibwé.]

● (1655)

[Français]

Bonjour, je m'appelle Andrea Jibb et je suis membre de la nation métisse. J'habite à London, en Ontario, où je suis directrice de la planification communautaire chez Atlohsha Family Healing Services. Je suis très heureuse de m'adresser à vous aujourd'hui.

[Traduction]

Comme on l'a mentionné précédemment, nous représentons Atlohsa Family Healing Services. Il s'agit d'une organisation à but non lucratif dirigée par des Autochtones qui compte plus de 30 ans d'expérience de travail auprès des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui vivent en milieu urbain dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Nous leur offrons des refuges d'urgence et divers services.

Depuis 1989, nous gérons le refuge Zhaawanong, un refuge pour les femmes autochtones et leurs enfants axé sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Depuis 2019, nous gérons l'espace de repos Alaaxiimwiing Atlohsa, qui est un refuge destiné aux Autochtones en situation d'itinérance, à London, en Ontario. Depuis 2017, notre organisation dirige l'initiative Giwetashkad indigènes homelessness, un processus de planification stratégique pour remédier à la surreprésentation des Autochtones dans la population itinérante de London.

Selon le dernier dénombrement ponctuel réalisé par la Ville de London, 29 % des personnes en situation d'itinérance dans notre communauté sont des Autochtones alors qu'ils constituent 2 % de la population générale.

Atlohsa Family Healing Services se trouve à London, en Ontario, au cœur du Sud-Ouest de la province. Elle est située près de 10 Premières Nations et très près de trois Premières Nations. Elle est à 20 minutes de trois communautés de Premières Nations distinctes. London a toujours été un carrefour pour les peuples autochtones, de sorte qu'il y a des mouvements importants entre leurs communautés et London.

En octobre 2020, notre organisation a lancé le Giwetashkad Indigenous Homelessness Plan, un plan stratégique de lutte contre l'itinérance chez les Autochtones dans notre communauté, de 2020 à 2023. Il est basé sur la définition de l'itinérance des Autochtones fournie par M. Jesse Thistle et sur l'expérience des Autochtones en situation d'itinérance. Nous avons mené une action communautaire basée sur la culture et dirigée par des Autochtones avec plus de 70 Autochtones qui ont vécu dans l'itinérance.

Le plan est une stratégie globale qui présente des suggestions pour les services de première ligne, du renforcement des capacités communautaires pour des services respectueux de la culture à la défense de systèmes. Au cœur du plan, il y a l'engagement à l'égard d'initiatives, de programmes et de services dirigés par les Autochtones, car nous croyons que les Autochtones ont les connaissances, la force et la résilience nécessaires pour réduire l'itinérance chez les Autochtones.

Toutefois, en mobilisant les gens de la communauté dans la création du plan Giwetashkad, nous avons fait le travail de base dans notre communauté. En essayant de mettre en œuvre les stratégies, nous nous sommes heurtés à maintes reprises à des obstacles à l'accès aux ressources.

À London, bien que les chiffres soient comparables à ceux de nombreuses communautés autochtones désignées dans le cadre du programme Vers un chez-soi, nous n'avons pas obtenu la désignation de communauté autochtone. Cela signifie que nous devons rivaliser avec les fournisseurs de services de la culture dominante pour servir la population autochtone dans notre communauté. La principale recommandation que nous voulons faire aujourd'hui, ce serait que la désignation de communauté autochtone soit élargie

afin qu'elle inclue la communauté de London, en Ontario, et d'autres communautés. Cela faciliterait les choses, car notre organisme est le seul fournisseur de services pour les itinérants autochtones à London, mais il reçoit une fraction du financement pour servir 30 % de la population. Tant que nous n'aurons pas atteint des niveaux de financement plus équitables et que nous n'aurons pas un pouvoir discrétionnaire sur les niveaux de financement, nous continuerons à être sous-financés et les Autochtones continueront à être surreprésentés dans les rues.

Les organismes autochtones ont besoin d'un pouvoir discrétionnaire sur le financement et d'un financement stable.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Jibb.

Je crois comprendre que nous avons encore des problèmes de connexion avec votre collègue, mais il me semble que votre organisation est entre de très bonnes mains.

C'est Mme Falk, qui commence. Allez-y, s'il vous plaît, pour six minutes.

Mme Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Stevens, madame Jibb, je vous remercie de vos témoignages.

Madame Jibb, l'une des questions qui m'est venue à l'esprit et que je voulais vous poser porte sur certains des obstacles au financement. Vous en avez déjà énuméré un.

Je me demande si vous pourriez expliquer un peu plus en détail comment cela touche directement votre organisation, que ce soit le fait que les gens ne puissent pas accéder aux services ou que vous ne puissiez pas accéder au service, ou que ce soit les gens qui vous contactent, et ce genre de choses. De plus, parce que vous vous trouvez dans un centre urbain et que des gens viennent dans votre secteur — et je ne sais pas si vous connaissez la réponse à cette question —, est-ce que vous rencontrez les mêmes obstacles qu'une organisation rurale, nordique ou éloignée? Y a-t-il une différence?

• (1700)

Mme Andrea Jibb: Je vous remercie de la question. Elle est excellente.

Cela soulève un point très intéressant, à savoir la question du territoire. Nous vivons à proximité immédiate de trois communautés et nous constatons qu'il y a des mouvements entre ces communautés et la nôtre. La communauté de la réserve que notre organisation finit par servir dans le centre urbain serait désignée comme une communauté rurale, mais nous voyons ensuite un mélange de personnes qui finissent par venir et nous devons les servir en milieu urbain.

L'un des obstacles au financement auquel notre organisation est confrontée, c'est qu'elle doit constamment faire une nouvelle demande de financement à durée limitée. Cela requiert beaucoup de travail. Notre organisation a besoin de ressources en personnel pour présenter une demande dans le cadre de processus en vue de réaliser ces projets limités dans le temps.

Ces projets étant limités dans le temps, nous ne pouvons pas travailler à long terme avec les gens. Par exemple, en ce qui concerne la stabilité du logement pour les itinérants, de nombreux programmes durent jusqu'à trois ans, et lorsque nous avons du personnel... En ce moment, certains de mes collaborateurs passent d'un contrat de trois mois à un autre. Il est donc très difficile pour les participants de trouver une certaine stabilité à long terme pour ce qui est du soutien et des relations qu'ils établissent avec les gens. Cela met également la pression sur notre personnel, car avoir un contrat de trois mois place les membres du personnel dans une situation très stressante.

Mme Rosemarie Falk: Absolument, et très précaire également.

Quels types de services votre personnel offre-t-il?

Mme Andrea Jibb: Nous offrons divers programmes. Nous faisons du travail de rue. Nous offrons des programmes de relogement rapide. Nous avons deux travailleurs d'aide au logement, et l'un d'entre eux travaille dans un logement avec soutien. Nous offrons également un espace de repos, un concept que London a lancé. Il est destiné aux personnes qui ne peuvent pas accéder à un refuge traditionnel, que ce soit en raison de restrictions, de comportements ou de la consommation de substances — peu importe.

Mme Rosemarie Falk: En quoi consiste votre travail de rue?

Mme Andrea Jibb: Nous avons déjà eu un travailleur de rue. Nous avons un travailleur de rue autochtone à London. Parfois, le travailleur de rue accompagne un autre travailleur pour des raisons de sécurité, afin que nous ayons deux personnes dans la rue à tout moment.

Finalement, le travailleur a comme objectif d'aller nouer des liens avec les sans-abri qui ne recourent pas forcément aux services traditionnels ou aux services d'approche de la culture dominante. C'est un phénomène que nous observons souvent. Bon nombre des personnes autochtones de notre collectivité ne veulent pas parler aux travailleurs de rue de la culture dominante. Parfois, ces gens aperçoivent nos travailleurs et demandent si nous représentons tel organisme, soit l'organisme de la culture dominante. Lorsque nous répondons que non, nous sommes d'Atlohsa, ils nous disent: « Parfait, nous vous parlerons. »

Mme Rosemarie Falk: C'est intéressant, et très pertinent, aussi. Cela souligne l'importance d'établir des liens, notamment au sein de la communauté. Avant que nous ne puissions réellement aider quelqu'un, il faut établir des rapports et des liens. De plus, la colonisation, les mauvaises décisions, les situations et les problèmes survenus au cours de l'histoire ont engendré de la méfiance. C'est difficile, notamment lorsqu'un travailleur social, par exemple, qui représente la province ou le gouvernement, se pointe. Il est beaucoup moins probable qu'une confiance puisse s'installer. Les gens se méfient et il est difficile d'entamer le dialogue.

Mme Andrea Jibb: Tout à fait, et surtout parce que c'est le travail d'approche dans la rue qui permet de recueillir une bonne partie des données sur la communauté. À London, nous utilisons le SISA, une base de données partagée qui permet de tenir compte du statut d'Autochtone. Nous avons entretenu de nombreuses conversations sur la façon d'obtenir des données exactes sur le phénomène de l'itinérance chez les Autochtones dans notre communauté. Nous pouvons faire beaucoup de travail au moyen de l'approche dans la rue, par exemple lorsqu'un travailleur de rue s'entretient avec un sans-abri de la communauté.

Nous entendons bien souvent que les gens se font poser des questions sur leur identité qui manquent de respect à l'égard de leur

culture. Nous n'allons pas obtenir de données fiables sur l'itinérance autochtone à moins d'utiliser une approche qui repose sur les liens tissés, ce qui permet à quelqu'un d'être à l'aise de parler de son identité avec un travailleur de rue.

• (1705)

Le président: Merci, madame Falk.

Mme Rosemarie Falk: C'est parfait. Merci.

Le président: Merci, madame Jibb.

Au tour maintenant de Mme Young.

Allez-y, vous avez six minutes.

Mme Kate Young (London-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Comme je suis la députée de London-Ouest, je suis ravie d'entendre aujourd'hui des témoins de London qui nous parlent précisément de certains problèmes auxquels notre ville est confrontée.

J'aimerais commencer par Tina Stevens. Madame Stevens, nous nous sommes parlé à de nombreuses reprises déjà. Vous êtes non seulement présidente de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, mais également membre du conseil d'administration de la Native Inter-Tribal Housing Co-operative.

Nous avons discuté de certaines difficultés auxquelles vous faites face. L'une d'entre elles, que vous avez soulignée dans votre déclaration, concerne les personnes âgées et les aînés et les soins dont ils ont besoin en vieillissant, et ce qui arrive lorsque les coopératives ne suffisent plus. Pouvez-vous nous expliquer certains des défis dans le cas des aînés?

Mme Tina Stevens: Je vous remercie de la question. Je peux vous confirmer que dans la circonscription de London-Ouest précisément, nous avons de nombreux membres de coopératives à London, notamment de la Native Inter-Tribal Housing Co-operative et de la Four Feathers Housing Co-operative. Il faut savoir que la Native Inter-Tribal Housing Co-operative avait au cœur de son mandat les familles. Nous avons commencé à subir des pressions du fait que nos enfants et petits-enfants partaient faire leurs études, ce qui faisait des logements essentiellement des nids vides.

Par conséquent, la Native Inter-Tribal Housing Co-operative a su s'organiser et aller de l'avant en créant la coopérative Four Feathers. Nous avons obtenu un financement du gouvernement fédéral, de la province et de la municipalité afin d'établir cette coopérative de logements qui accueille essentiellement des aînés et des personnes de plus de 40 ans. On a pu ainsi aider les personnes âgées et les aînés de la communauté.

Comme pour toutes les coopératives de logement, nous observons un besoin croissant de logements et d'aide au logement chez nos aînés, notamment dans la communauté autochtone. D'après les statistiques, nous savons que 85 % des aînés des communautés différentes vivent hors réserve en milieu urbain. Vu que nous sommes aux prises avec une population vieillissante et que nous essayons de répondre à leurs besoins, nous devons créer plus de logements pour les aînés et être en mesure d'appuyer la Four Feathers Housing Co-operative afin de répondre aux besoins, notamment en matière d'accessibilité et d'abordabilité. Nous devons également conserver les traditions et les cérémonies, et prévoir les espaces nécessaires.

Mme Kate Young: Comment pensez-vous qu'une stratégie de logement autochtone aiderait les coopératives au Canada, notamment à London?

Mme Tina Stevens: La stratégie de logement autochtone devrait mettre l'accent sur [Difficultés techniques] diversifié. Ce sont des communautés de logement qui sont très différentes des communautés non autochtones. Il faut, pour nous aider, répondre non seulement au besoin criant et fondamental de logements ressentis par de nombreuses communautés autochtones, notamment en milieu urbain, mais également offrir des services comme ceux offerts par Atlohsa, nos centres d'amitié ou encore Nokee Kwe.

La ville de London compte de nombreuses organisations autochtones différentes. Ces organisations pourraient offrir d'autres services. Les gens pourraient être plus facilement aiguillés, et les organisations pourraient aider non seulement les communautés autochtones, mais également assurer aux enfants et aux générations futures un logement abordable ainsi que la sécurité d'un logement à l'avenir, afin que ces jeunes gens puissent combler leurs besoins futurs, comme l'éducation, l'emploi ou l'entretien de liens avec leur communauté située à l'extérieur de London.

• (1710)

Mme Kate Young: Merci beaucoup, madame Stevens.

Madame Jibb, j'aimerais savoir comment la COVID a influé sur les services offerts. Je sais que vous avez eu recours aux hôtels, et je sais que c'est préoccupant. À long terme, les hôtels représentent-ils une réponse au problème du logement autochtone?

Le président: Madame Jibb, je vous prie d'être brève.

Mme Andrea Jibb: Oui, nous avons déplacé nos espaces de repos vers les hôtels. Nous avons pu remanier complètement notre modèle. À partir des hôtels, nous pouvons offrir un modèle de soutien transitionnel, qui, à long terme, est beaucoup plus efficace que les refuges d'urgence pour offrir une stabilité en matière de logement.

Le président: Merci.

Merci, madame Young.

[Français]

Madame Chabot, vous disposez de six minutes.

Mme Louise Chabot: Merci, monsieur le président. Je précise que mon micro est bien placé.

Je vous remercie tous les deux de vos témoignages.

Madame Stevens, j'ai une question à vous poser au sujet des coopératives. Comme vous l'avez mentionné, les coopératives sont importantes, tant pour les aînés que pour les Autochtones. Vous avez insisté sur le financement des coopératives. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? À notre connaissance, les coopératives

d'habitation se distinguent des logements sociaux à loyer modique, tant sur le plan de l'autonomie que de la gestion.

Avez-vous des exemples concrets de coopératives d'habitation à spécificité autochtone?

[Traduction]

Mme Tina Stevens: La FHCC offre ses services à toutes les coopératives de logement du Canada. Cinq d'entre elles sont situées au Manitoba, et quatre en Ontario. Plus précisément, nous sommes une organisation axée sur ses membres qui respectent les voix, les besoins et la prise de décisions [Difficultés techniques] des membres qui vivent ou ont vécu dans les coopératives de logement.

Outre le fait que nous avons nos propres conseils qui surveillent le fonctionnement au quotidien d'une coopérative de logement, nous tentons également de répondre aux besoins des membres autochtones, en nous assurant qu'ils sont bien à l'aise de vivre de façon autonome, afin de jouir du respect et de la dignité qui découlent de cette autonomie. Voilà le résultat de nos principes: une adhésion volontaire et ouverte; le contrôle démocratique par les membres; la participation économique des membres; l'autonomie et l'indépendance; l'éducation, la formation et l'information; la coopération entre les coopératives; le bien-être de la communauté. Forts de ces principes, nous faisons notre travail. Nous dépendons des loyers perçus pour le logement. Les loyers sont assumés par la communauté, c'est-à-dire collectivement, afin de répondre à tous les besoins des membres dans le contexte de chaque coopérative de logement individuelle.

Dans le cas des coopératives autochtones, nous avons bien sûr tenu compte des enseignements des sept grands-pères, et plus précisément de notre mode de vie. Ces enseignements représentent en grande partie les valeurs des peuples autochtones à l'égard de l'autodétermination et de la capacité de décider des processus et des politiques en vigueur au sein de leur coopérative de logement.

• (1715)

[Français]

Mme Louise Chabot: Je comprends donc qu'en matière de logement, vous privilégiez le modèle coopératif. Est-ce bien cela?

Mme Tina Stevens: Absolument.

[Traduction]

Enfant, j'ai vécu dans une coopérative de logement. Je suis partie faire des études, mais j'y suis revenue pour trouver un bon emploi et fonder une famille. Mon premier choix consistait absolument à revenir à l'environnement d'une coopérative de logement.

[Français]

Mme Louise Chabot: Je vous remercie.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Jibb.

Je vous remercie de votre témoignage sur l'itinérance, madame Jibb. Si j'ai bien compris, votre organisme est le seul qui est spécialisé dans cette question. Vous avez aussi élaboré un plan de lutte contre l'itinérance, et vous dites que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer à cet égard.

Bien sûr, le financement est important, mais quel rôle particulier attendez-vous du gouvernement fédéral?

Mme Andrea Jibb: Je vous remercie de votre question, madame Chabot.

[Traduction]

En ce qui concerne nos revendications à l'égard des systèmes et notre plan sur l'itinérance chez les Autochtones, la question est la suivante: « Comment pouvons-nous modifier le système afin que moins de personnes autochtones ne connaissent pas l'itinérance? »

Nous savons que de nombreux facteurs entrent en ligne de compte. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a révélé que le système de protection de la jeunesse est probablement le plus grand facteur qui contribue à l'itinérance autochtone. Comment pouvons-nous revendiquer non seulement des ressources financières, mais également des changements au sein de systèmes qui sont à l'origine de l'itinérance autochtone?

[Français]

Le président: Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Merci, madame Jibb.

Au tour maintenant de Mme Gazan, qui aura six minutes.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos deux témoins, Mme Stevens et Mme Jibb, d'être des nôtres aujourd'hui.

J'aimerais m'adresser tout d'abord à Mme Jibb et lui poser une question sur ses observations à l'égard du système de protection de la jeunesse.

Dans ma circonscription, de nombreux sans-abri proviennent du système de protection de la jeunesse. Ces personnes cessent d'être prises en charge par le système et sont vouées à la pauvreté et à l'itinérance. En ce moment, presque 11 000 jeunes sont pris en charge, la plupart étant Autochtones. Il se peut que ce chiffre soit inexact et soit encore plus élevé.

Nous avons connu une crise pendant la pandémie. Nous savons que de nombreux jeunes pris en charge ont touché la PCU et se mobilisent maintenant pour demander une amnistie quant au remboursement. Je les appuie dans leurs efforts.

Pensez-vous qu'un revenu de base garanti, suffisant pour vivre, empêcherait l'itinérance des jeunes qui cessent d'être pris en charge, notamment si on leur fournissait un logement avec au choix une plus grande autonomie ou plus de soutiens?

Mme Andrea Jibb: Oui, un revenu suffisant pour vivre est essentiel pour que l'itinérance des jeunes Autochtones qui cessent d'être pris en charge ne devienne pas une épidémie.

Au sein de notre équipe, nous parlons souvent du principe de Jordan, et tout le monde, j'en suis sûre, le connaît bien. Il vise à niveler les inégalités subies par les enfants autochtones qui vivent dans les réserves. Nous avons besoin de quelque chose qui y ressemble

afin de lutter véritablement contre l'itinérance autochtone. Il nous faut des fonds, afin que les gens puissent avoir le loyer du premier et du dernier mois.

Dans une collectivité comme London, le taux d'insécurité du logement et le coût de logement sont semblables à ceux de Toronto et de Vancouver. Il n'est pas possible pour les jeunes, encore moins les jeunes qui cessent d'être pris en charge, de trouver un appartement qui soit sécuritaire. Nous savons que les jeunes Autochtones ne se sentent pas forcément en sécurité dans une maison de chambres, ou encore dans des appartements de certains quartiers de la ville qui seraient abordables.

Mme Leah Gazan: Permettez-moi un commentaire, et ensuite je m'adresserai à Mme Stevens.

Vous parlez des jeunes qui cessent d'être pris en charge. Il y a un autre groupe démographique qui occupe une grande place dans ce problème, c'est-à-dire les personnes ayant de graves troubles psychologiques et post-traumatiques, qui sont bien souvent les séquelles de systèmes comme les pensionnats indiens, la rafle des années 1960 ou des jeunes qui ne sont plus pris en charge par le système de protection de la jeunesse.

Pourquoi faut-il absolument offrir des mesures de soutien intégré qui seraient associées au logement? De nombreuses personnes nous ont dit qu'il est formidable d'avoir le gîte, mais sans soutien, elles sont vouées à l'échec. Je le constate encore et encore. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

• (1720)

Mme Andrea Jibb: Les mesures de soutien intégrées sont à la base du logement et de la stabilité, car les personnes qui ont connu l'itinérance pendant longtemps n'ont bien souvent pas les compétences ou les rapports nécessaires pour avoir et entretenir un chez-soi. Si on a vécu dans la rue pendant 5, 10 ou 20 ans, comme c'est le cas de certaines personnes que nous aidons, on ne sait pas comment établir un budget, payer un loyer ou même aller à l'épicerie. Nos employés doivent littéralement accompagner la personne à l'épicerie, car elle est tellement traumatisée qu'elle ne se sent même pas suffisamment en sécurité pour se déplacer seule dans le quartier.

Les mesures de soutien intégrées qui permettent l'acquisition de compétences de base sont absolument essentielles, notamment lorsqu'on connaît la définition de l'itinérance autochtone. Pour les Autochtones, l'itinérance, ce n'est pas seulement le fait de ne pas avoir de chez-soi, c'est être sans communauté. La colonisation a déplacé les peuples autochtones de leurs terres et de leurs communautés, et les mesures de soutien intégrées offrent la possibilité d'établir des liens et d'instaurer une confiance afin que les gens se sentent en sécurité chez eux.

Mme Leah Gazan: Lorsque vient le temps de financer un projet de logement, pensez-vous qu'il faut inclure des mesures de soutien intégrées? Oui ou non?

Mme Andrea Jibb: Oui.

Mme Leah Gazan: Merci.

Je m'adresse maintenant à Mme Stevens.

Je vous remercie pour tout ce que vous avez fait au chapitre des coopératives de logement. J'aime beaucoup les coopératives en général, et encore plus les coopératives de logement.

J'aimerais maintenant parler des personnes handicapées. Comme nous le savons, les Autochtones du Canada affichent des taux d'incapacité beaucoup plus élevés que le reste de la population canadienne.

Pouvez-vous nous parler de l'importance de la défense des droits des personnes autochtones handicapées, que ce soit au chapitre du logement ou d'un autre enjeu?

Mme Tina Stevens: Je suis désolée. Je ne vous entends pas.

Mme Leah Gazan: Vous ne m'avez pas entendue. Je suis navrée.

Mme Tina Stevens: Je vais quitter la réunion et je vous prie de me faire entrer de nouveau.

Mme Leah Gazan: D'accord.

Mme Tina Stevens: Je vous entends.

Mme Leah Gazan: Parfait.

Je tenais à vous remercier de vos efforts au chapitre des coopératives de logement. J'aime beaucoup les coopératives en général, mais comme je l'ai dit, j'aime encore plus les coopératives de logement.

J'aimerais parler plus précisément de la question des personnes handicapées. Nous savons que les Autochtones affichent des taux d'incapacité plus élevés que le reste de la population canadienne. Je vous demanderais de nous parler de l'importance de la défense des droits des personnes autochtones handicapées au chapitre du logement et d'autres enjeux.

Le président: Je vous prie d'être brève dans la mesure du possible, madame Stevens.

Allez-y.

Mme Tina Stevens: Je vous remercie de la question.

Pour que tous les Canadiens ainsi que les peuples autochtones aient le droit de jouir de la dignité et du respect qui découlent du fait de vivre dans un logement, de s'épanouir et de pouvoir établir des liens avec leur communauté ainsi que de participer de façon saine à la vie collective, il faudra faire des personnes handicapées une grande priorité afin qu'elles soient en mesure d'évoluer et de continuer à prendre leur place dans le monde, dans leur société et dans leur communauté.

Pour ce qui est des communautés autochtones, la Fédération de l'habitation coopérative du Canada accorde précisément la priorité aux appareils et équipements de soutien afin que les personnes puissent continuer à vivre leur vie aussi normalement que possible, se réunir avec leur famille, renouer avec leur communauté et vivre leur quotidien normalement dans la mesure du possible.

Merci.

• (1725)

Le président: Merci beaucoup, madame Stevens.

Merci, madame Gazan.

Il nous reste environ cinq minutes d'ici l'heure prévue pour la fin de notre séance et nous avons quelques questions à régler concernant les travaux du Comité. Je regrette de devoir ainsi couper court aux questions, mais je pense que c'est nécessaire si nous voulons nous en tenir au temps imparti. Je suis désolé pour M. Kent, M. Turnbull et tous les autres qui attendaient pour poser leurs questions. Nous avons connu quelques difficultés techniques et votre président a un peu perdu la main pour ce qui est des interventions

visant le respect de notre horaire. J'assume donc ma part de responsabilité.

Un grand merci à nos témoins. Comme vous avez pu le constater, ce sont des enjeux qui suscitent beaucoup d'intérêt et dont nous souhaiterions sans doute pouvoir discuter davantage en posant d'autres questions. Nous vous sommes reconnaissants de votre participation à la séance d'aujourd'hui.

Madame Jibb, vous vous êtes très bien tirée d'affaire à titre de représentante unique de votre organisation.

Encore une fois, nous vous remercions pour le travail que vous accomplissez. Merci également d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Vos témoignages nous seront d'une grande utilité dans la conclusion de notre étude. Je vous souhaite une bonne soirée.

Chers collègues, je vous prie de demeurer en ligne. Nous avons quelques points à régler concernant nos séances à venir. Je ne pense pas que ce sera très long.

Nous allons accueillir jeudi un autre groupe complet de témoins dans le cadre de l'étude que nous avons poursuivie aujourd'hui. Vous vous souviendrez que nous avons notamment convenu au début de cette étude d'inviter le directeur parlementaire du budget (DPB). Nous avons accepté certains éléments de l'étude que le directeur parlementaire du budget a offert de réaliser pour notre compte et nous en avons proposé d'autres. Le DPB a depuis demandé le report de l'échéance établie pour la présentation de son rapport au Comité. Il voudrait que le nouveau délai soit fixé au 11 février. Il pourrait alors comparaître devant le Comité le 16 février, soit lors de notre première séance après la relâche. Il va soumettre à notre comité une version sous embargo de son rapport le 10 février et souhaite qu'on l'autorise à tenir, le 11 février, une séance d'information avec les ministères qui ont fourni les données nécessaires à la production de ce rapport.

Je crois qu'il nous faut au départ une motion proposant que le délai pour la présentation du rapport du directeur parlementaire du budget soit reporté au 10 février et que le DPB compareaisse devant le Comité le 16 février. Quelqu'un aurait-il l'obligeance de présenter une motion en ce sens? Nous pourrions ensuite en débattre.

Merci, monsieur Vaughan.

Quelqu'un veut en débattre?

M. Adam Vaughan (Spadina—Fort York, Lib.): Je suis désolé, mais je voulais seulement discuter de la question.

J'ai certaines réserves. C'est le DPB qui a offert de produire ce rapport pour nous, et voilà que cette offre retarde la production de notre propre rapport. Les gens du bureau du DPB nous indiquent souvent qu'ils évaluent la vitesse à laquelle nous sommes capables de rendre disponibles les fonds promis, mais ce sont maintenant eux qui ralentissent notre travail alors que nous nous efforçons de terminer notre rapport.

Je m'inquiète donc un peu de voir le DPB nous offrir ce rapport et nous prier maintenant d'en retarder la livraison. Je me demande simplement ce qu'il va advenir des autres études qui nous attendent et comment nous pourrions aller de l'avant avec d'autres activités comme la mise à jour sur l'Initiative pour la création rapide de logements demandée par M. Vis. Il me semble juste un peu étrange que le DPB ne puisse pas respecter l'échéancier établi pour la production d'un rapport, alors que celui-ci émane de sa propre initiative.

Le président: C'est de bonne guerre.

Pour ce qui est de l'Initiative pour la création rapide de logements, pour autant que nous puissions...

[Français]

Mme Louise Chabot: Monsieur le président, avant que vous continuiez, je vois à l'écran que des témoins sont toujours présents.

Le président: Oui. Nous ne sommes pas à huis clos.

[Traduction]

Madame Jibb et monsieur Stevens, je veux vous remercier encore une fois d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Vous pouvez rester connectés si vous le souhaitez, mais vous êtes également libres de nous quitter. Je ne crois pas qu'il y aura d'autres questions qui vous seront adressées. Merci beaucoup.

[Français]

Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Mme Tina Stevens: Monsieur le président, pourrais-je dire quelque chose très rapidement?

• (1730)

Le président: Nous vous écoutons.

Mme Tina Stevens: Je veux seulement m'assurer d'une chose. Comme moins de temps que prévu a été consacré aux deux derniers témoins, nous serait-il possible de répondre aux questions de façon plus détaillée et de faire parvenir le tout à votre comité pour assurer un suivi?

Le président: Oui, tout à fait, et nous vous serons très reconnaissants pour toutes les informations additionnelles que vous pourriez ainsi nous transmettre.

Mme Tina Stevens: D'accord.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir accueillie aujourd'hui.

Le président: Merci à vous et un grand merci pour votre offre de fournir un complément d'information. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Très bien, monsieur Vaughan, nous avons pris bonne note de vos commentaires concernant les répercussions sur la mise à jour à propos de l'Initiative pour la création rapide de logements. Nous avons la semaine prochaine deux séances dont l'une sera consacrée à cette initiative si nous parvenons à convoquer des témoins. La comparution du DPB le 16 février ne devrait rien changer à cela. C'est la disponibilité des témoins qui est problématique pour la mise à jour au sujet de l'Initiative pour la création rapide de logements.

Quelqu'un d'autre avait levé la main?

M. Adam Vaughan: Je veux juste terminer mon argumentation en soulignant que cela retarde la transmission de nos directives de rédaction et, par le fait même, la production de notre rapport. Il y a un budget qui s'en vient, et l'objectif demeure depuis l'an dernier de soumettre ce rapport au ministre et aux parlementaires de telle sorte qu'il soit possible de déterminer si le budget répond bien aux attentes des fournisseurs de logements autochtones partout au Canada.

Je suis un peu préoccupé de voir le DPB nous ralentir de la sorte alors que nous essayons de mener ce dossier à terme. C'est ma seule réserve. Je ne sais pas si le bureau du DPB pourrait nous remettre

son rapport, plutôt que de nous obliger... J'essaie simplement de voir comment cela risque d'influer sur notre calendrier.

Vous pourriez peut-être planifier à rebours à partir du moment où vous pensez que nous pourrions communiquer nos directives de rédaction au personnel et voir ensuite comment la comparution du DPB pourra s'intégrer à tout cela. Je sais qu'il y a le problème de la mise à jour sur l'Initiative pour la création rapide de logements, mais il y en a peut-être d'autres également.

Le président: D'accord. D'après ce que j'entrevois, si nous accueillons le DPB le 16 février, comme cela a été proposé, la deuxième partie de cette séance serait consacrée aux directives de rédaction. Je ne crois pas qu'il soit avisé de transmettre ces directives avant d'avoir entendu notre dernier témoin. Si le directeur parlementaire du budget peut comparaître le 16, il sera notre dernier témoin.

Je donne la parole à M. Kent.

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): J'abonderais dans votre sens, monsieur le président, si tel est effectivement le cas. Je partage dans une certaine mesure la frustration exprimée par M. Vaughan quant au fait que le DPB va nous soumettre avec du retard un rapport qu'il a lui-même offert de produire. Je ne sais pas s'il serait possible de demander au DPB de nous communiquer tout au moins un sommaire avant l'échéance demandée pour la production du rapport complet.

Le président: Nous pouvons assurément formuler une telle requête. On nous a indiqué que le rapport serait prêt le 10 février, ce qui m'amène à croire qu'il pourrait être raisonnablement possible d'obtenir un résumé avant cette date.

Y a-t-il d'autres interventions?

Nous avons entendu M. Vaughan, mais je ne suis pas certain qu'une motion a été présentée.

Désolé. À vous la parole.

M. Adam Vaughan: Permettez-moi simplement d'isoler nos prochaines semaines de travail pour voir comment tout cela peut s'emboîter. Je voudrais que nous puissions comprendre en quoi consiste exactement notre charge de travail, qu'est-ce qu'il nous reste à terminer dans ce dossier-ci et ce qu'il faut faire du point de vue de l'Initiative pour la création rapide de logements. Nous pourrions ainsi savoir quelles plages de temps il nous reste à remplir pour voir si nous pouvons amorcer une autre étude ou occuper ces créneaux de façon plus productive.

Le président: D'accord. Essayons de voir un peu où nous en sommes du point de vue du calendrier.

Lors de notre prochaine séance, nous recevrons un autre groupe de témoins dans le cadre de l'étude que nous avons poursuivie aujourd'hui. Il nous restera alors une semaine avant la relâche. L'une des réunions de cette semaine-là sera consacrée à une mise à jour sur l'Initiative pour la création rapide de logements, pour autant qu'il nous soit possible de convoquer des témoins. Je crois qu'il serait bon que le sous-comité se réunisse pour déterminer quelles études nous pourrions entreprendre le 18 février, soit après la comparution du directeur parlementaire du budget, étant donné que nous avons une longue liste d'études proposées. Le sous-comité se réunirait avant l'une de ces séances et son rapport serait ratifié par le comité plénier. Cela pourrait sans doute se faire lors de la seconde des deux réunions de la semaine prochaine.

Le sous-comité se réunirait donc le 2 février. Le 4 février, nous siégerions à huis clos pour adopter le rapport du sous-comité et discuter des autres questions touchant nos travaux. Il y aura ensuite la semaine de relâche. La séance du 16 février serait consacrée au directeur parlementaire du budget et à nos directives de rédaction, et nous entreprendrions notre étude suivante le 18 février. Il faut pour cela que des témoins puissent se libérer de telle sorte que nous consacrons la moitié de l'une de nos séances du 2 ou du 4 février à une mise à jour sur l'Initiative pour la création rapide de logements.

Voilà en gros notre plan d'action qui devra être examiné et adopté par le sous-comité et le comité plénier.

Je donne la parole à M. Turnbull.

• (1735)

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je veux exhorter le Comité à bien vouloir envisager la convocation d'un témoin supplémentaire dont j'ai proposé le nom il y a un bon moment déjà. Il semblerait que cette proposition ait été perdue, peut-être en raison du changement de greffier.

Il s'appelle Jesse Thistle. Mme Jibb nous en a d'ailleurs parlé dans son témoignage. C'est un Métis qui a passé presque une décennie entière en situation d'itinérance dans différentes villes canadiennes. Il a rédigé un livre intitulé *From the Ashes* qui a connu un succès de librairie. Il est maintenant un académicien reconnu en histoire à l'Université York où il écrit des articles au sujet du traumatisme intergénérationnel. Il s'est inspiré de sa propre expérience pour redéfinir le concept d'itinérance chez les Autochtones. Il a écrit un ouvrage à fort tirage et a cheminé vers sa propre guérison au fil d'un parcours de plusieurs années qui lui a permis de s'affranchir de l'itinérance chronique et d'une grande partie de son traumatisme intergénérationnel.

Je crois que ce serait un témoin formidable. J'ai déjà proposé son nom et j'espère que nous pourrions trouver une façon de l'intégrer à notre présente étude.

Monsieur Vaughan et moi-même en avons discuté brièvement. Nous avons une solution qui pourrait peut-être convenir au Comité. Je crois que la moitié de l'une de nos réunions à venir sera consacrée à l'Initiative pour la création rapide de logements. Pourrions-nous utiliser l'autre portion de cette séance pour convoquer un nouveau groupe de témoins dont Jesse Thistle pourrait faire partie? Je pense que ce serait vraiment bénéfique pour notre étude.

Le président: Merci, monsieur Turnbull.

Je suggérerais que l'on invite le sous-comité à bien analyser cette proposition pour nous soumettre par la suite une marche à suivre.

J'aimerais maintenant demander à nouveau que quelqu'un présente une motion quant à savoir si nous allons acquiescer à la requête du directeur parlementaire du budget.

Je vois que Mme Gazan et M. Vaughan ont levé la main.

Madame Gazan, vous avez la parole.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis d'accord avec M. Vaughan. Je pense moi aussi que cette étude arrive à point nommé.

Compte tenu de tout le temps que nous y avons déjà consacré, je trouve regrettable que l'on risque maintenant de la voir faire du sur-

place. Je suis d'avis que l'information, surtout dans le contexte actuel d'une pandémie... Je veux pouvoir en faire profiter les gens de ma circonscription, mais il faut pour cela que nous puissions aller de l'avant d'une manière qui nous permettra de sauver des vies. Je conviens donc qu'il faut absolument éviter que cette étude soit paralysée.

Je n'en dirai pas plus pour l'instant, mais il n'en reste pas moins que cela me préoccupe vivement.

Le président: Merci.

Monsieur Vaughan.

M. Adam Vaughan: Voyons comment nous pourrions régler la question. Si j'ai bien compris, nous avons des séances prévues les 26 et 28 janvier, de même que les 2, 4, 16 et 18 février. Nous allons accueillir un autre groupe de témoins le 28 janvier, et cela ne va pas changer.

Il s'agit alors de savoir à quelle date nous tiendrons la mise à jour sur l'Initiative pour la création rapide de logements. Je devrais avoir une réponse d'ici jeudi après-midi. Nous sommes assez sûrs de pouvoir accueillir le ministre et des représentants de la SCHL pour faire le point avec nous et nous transmettre de l'information.

Cela nous laisse un créneau à remplir le 2 ou le 4, selon la disponibilité du ministre. Je proposerais de vous transmettre une réponse jeudi quant à savoir si ce sera le 2 ou le 4. Nous pourrions alors décider comment il sera possible d'intégrer Jesse Thistle en tant que dernier témoin pour cette étude et d'obtenir la mise à jour sur l'Initiative pour la création rapide de logements. Avec un peu de chance, cela nous laissera une journée libre que nous pourrions sans doute consacrer aux travaux du Comité.

Je crois qu'une étude proposée par les conservateurs et une autre du Bloc québécois sont les prochaines qui nous attendent. Nous pourrions ainsi amorcer directement l'une de ces études le 18 février en accueillant des témoins, plutôt que de simplement commencer à la planifier à ce moment-là. Nous pourrions de la sorte tirer avantage du retard dans la présentation du rapport du DPB pour accélérer la tenue d'une des études proposées par l'opposition qui sont déjà en attente. Je pense notamment à une étude sur l'assurance-emploi mise de l'avant par les conservateurs pour laquelle le moment serait bien choisi à l'approche du budget.

La motion propose donc que nous entendions le témoignage du directeur parlementaire du budget le 16 février et que nous communiquions ce jour-là également nos directives de rédaction en utilisant notre séance du 2 ou du 4 février — selon la disponibilité du ministre — pour la mise à jour sur l'Initiative pour la création rapide de logements et la convocation de Jesse Thistle. L'autre réunion de cette semaine-là — soit le 2 ou le 4 février — servirait à mettre en branle l'étude suivante de telle sorte que nous puissions l'amorcer effectivement le 18 février en accueillant des témoins.

• (1740)

M. Brad Vis: Est-on en train de parler du travail du sous-comité, ou s'agit-il effectivement d'une motion?

Le président: Je pense que nous avons enfin une motion.

M. Adam Vaughan: Il s'agit de donner suite à la décision que nous avons prise d'entreprendre rapidement une nouvelle étude tout en menant celle-ci à terme. La requête du DPB nous oblige à revoir notre calendrier. Plutôt que de prendre les dispositions nécessaires pour mettre une nouvelle étude en branle le 18 février, nous allons le faire le 2 ou le 4, de telle sorte que nous puissions bel et bien amorcer l'une des études en attente le 18.

[Français]

Le président: Madame Chabot, vous avez la parole.

Mme Louise Chabot: Je vous remercie, monsieur le président.

Je ne suis pas sûre d'avoir bien suivi la motion verbale qui vient d'être décrite avec un genre d'horaire. J'aimerais qu'on nous l'envoie par écrit pour que ce soit clair, et nous pourrions prendre une décision jeudi, si vous le voulez.

Voici ce que j'ai retenu de nos travaux en sous-comité. Nous y avons adopté trois motions pour établir nos priorités. La première a trait à notre étude actuelle sur le logement autochtone; nous finirons cette semaine d'entendre les témoins. La deuxième motion concerne le logement rapide et la troisième, la réforme de l'assurance-emploi.

J'essaie de voir ce qu'on veut concocter, je ne suis pas certaine de bien comprendre.

Nous avons déjà les témoins pour jeudi. J'aimerais que la motion et l'horaire que vous proposez soient clairement formulés. Je suis d'accord qu'il ne faut pas retarder les études dont il est question dans ces trois motions.

Le président: D'accord.

Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Monsieur Vaughan, nous vous écoutons.

M. Adam Vaughan: Cela me semble raisonnable.

Je vais préparer une proposition de calendrier et vous la soumettre jeudi. D'ici là, je propose que nous entendions le témoignage du directeur parlementaire du budget et que nous donnions nos directives de rédaction le 16 février, car nous savons que cette date ne va pas changer. Dès jeudi, nous saurons à quoi nous en tenir quant à la disponibilité du ministre pour la semaine suivante.

[Français]

Mme Louise Chabot: J'ai un rappel au Règlement. Je n'entends aucune interprétation, monsieur le président.

[Traduction]

M. Adam Vaughan: Je crois que l'interprétation s'est retrouvée sur le mauvais canal, car j'entendais simultanément la transmission en anglais.

Le président: Si vous voulez bien nous présenter votre motion encore une fois.

M. Adam Vaughan: Ma motion serait la suivante. Je vais vous soumettre jeudi une proposition de calendrier par écrit. D'ici là, nous pouvons prévoir pour le 16 février une séance où nous transmettrons nos directives pour la rédaction et entendrons le témoignage du directeur parlementaire du budget concernant son rapport. Je vous indiquerai également jeudi une date pour la comparution du ministre et la mise à jour sur l'Initiative pour la création rapide de logements, soit le 2 ou le 4 février. Nous serons donc fixés dès jeudi sur toutes les variables dont nous avons discuté.

Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires d'ici jeudi, et je communiquerai avec mes collègues pour m'assurer de pouvoir dégager un consensus quant à la motion présentée.

Le président: Très bien. On est sur le point de nous expulser de la salle de réunion virtuelle.

Y a-t-il d'autres interventions?

Excellent. Faut-il mettre la motion aux voix? Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous invitons le directeur parlementaire du budget à comparaître le 18 février et que nous discutons plus à fond des travaux du Comité jeudi de cette semaine-ci?

(La motion est adoptée.)

Le président: Y a-t-il consensus pour que nous levions la séance? Tout le monde semble d'accord à nouveau.

Merci beaucoup, chers collègues. J'ose espérer que nous n'avons pas causé de problèmes à qui que ce soit en dépassant quelque peu le temps prévu. Nous nous reverrons jeudi. Passez une bonne soirée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>